



Diagnostic 2021 sur les ressources halieutiques débarquées par la pêche française (métropolitaine)

Présentation réalisée par Alain Biseau (RBE), janvier 2022

Remerciements à Sébastien Demanèche (du système d'information halieutique (SIH) de l'Ifremer) pour les extractions SACROIS, Norbert Billet (MARBEC) pour les données de Méditerranée, Eric Foucher, Spyros Fifas, Martial Laurans pour les diagnostics sur les stocks évalués par l'Ifremer (grands crustacés, coquilles Saint-Jacques, bulot). Merci également à Angela Larivain et Jean-Paul Robin (Université de Caen) pour les diagnostics sur les céphalopodes.

Résumé

Le nombre d'espèces débarquées en France métropolitaine est important (plus de 300), mais beaucoup le sont en très petites quantités ; ainsi, une cinquantaine d'espèces contribuent à 95% des volumes débarqués.

Ce document présente la contribution aux débarquements français hexagonaux des différentes espèces par unité géographique (stocks) en fonction de leur statut au regard de l'objectif du rendement maximal durable. Ce n'est pas un bilan de santé des ressources halieutiques, mais bien un bilan de l'interaction entre ces ressources et leur exploitation.

Beaucoup des espèces débarquées ne font pas l'objet d'une évaluation et ne peuvent donc pas être classifiés selon les critères retenus. Elles sont néanmoins prises en compte dans ce bilan en volume et représente 16% des débarquements totaux.

L'analyse présentée montre clairement l'évolution positive de l'état des ressources et de leur exploitation au cours des 20 dernières années, puisque en 2000, la part dans les débarquements français des populations estimées en bon état ou non surpêchées ne représentait que 15%, alors que cette part est aujourd'hui de 56%.

Introduction

Ce document a pour objectif de montrer la contribution aux débarquements français des différentes espèces par unité géographique (stocks) en fonction de leur statut au regard de l'objectif fixé par la Politique Commune des Pêches européenne (PCP) et la Directive cadre Stratégie pour le Milieu marin (DCSMM) c'est à dire le rendement maximal durable (RMD) pour tous les stocks¹.

Le nombre d'espèces débarquées en France métropolitaine est important (plus de 300), mais beaucoup le sont en très petites quantités. De plus, beaucoup des espèces débarquées ne font pas l'objet d'une évaluation et ne peuvent donc pas être classifiés selon des critères 'RMD' ou 'BEE'. Les présentations habituelles de ce type de bilan le sont en nombre de stocks et ne rendent compte que des stocks évalués ; par ailleurs, elles donnent le même poids à chaque espèce/stock quelle que soit l'importance (pondérale ou économique) des stocks considérés. En regardant l'ensemble des espèces/stocks débarqués par la pêche française métropolitaine, la présentation en volume (poids) permet d'intégrer dans ce bilan les stocks ne faisant pas l'objet d'une évaluation. Revers de la médaille, en donnant plus de poids aux stocks les plus importants, les considérations sur la biodiversité sont masquées ; et puis, cette présentation minimise l'importance des stocks effondrés puisque ceux-ci font l'objet de contingents de captures très limités conduisant à des débarquements très faibles.

Une présentation en nombre de stocks est donnée dans une deuxième partie; elle ne concerne que les stocks pour lesquels une évaluation est disponible ; par définition, elle donne le même poids à des stocks dont les biomasses et l'importance dans les débarquements peuvent être très différentes.

La classification repose à la fois sur le niveau d'exploitation (F) de chaque stock et son niveau de biomasse de reproducteurs² (B) au regard des seuils de référence compatibles avec l'objectif de rendement maximal durable, respectivement F_{RMD} et B_{RMD} ou une approximation de B_{RMD} . Ce seuil de biomasse est noté B_{ref} dans ce qui suit.

Cette classification est donc conforme à l'esprit de la PCP et à celle requise dans le cadre de la DCSMM puisque le bon état écologique des stocks exploités considère à la fois l'indicateur de pression de pêche (taux d'exploitation) et celui de biomasse : un stock est considéré en bon état s'il est à la fois non surpêché ($F \leq F_{RMD}$) et s'il présente une biomasse 'non dégradée, c'est à dire supérieure au seuil de référence (B_{ref}).

¹ L'objectif RMD est complété dans la DCSMM par un objectif lié à la taille des individus dans les populations exploitées pour définir le bon état écologique (BEE). Ce troisième critère n'est pas considéré dans cette analyse.

² Pour certains stocks le modèle d'analyse utilisé ne permet une appréciation que de la biomasse totale

Pour rappel, depuis 2020, selon la PCP, aucun stock communautaire ne doit être surpêché, et selon la DCSMM les eaux marines européennes doivent être au bon état écologique.

1. Sources des données

Les débarquements français en Atlantique réalisés en 2020, stock par stock, sont issus des données SACROIS de la DPMA (extraction à partir de la base Harmonie de l'Ifremer, novembre 2021). Les débarquements d'algues (laminaires) ont été exclus de l'analyse. Pour la Méditerranée les données SACROIS ont été complétées par les données issues du programme d'observation des débarquements (OBSDEB). Les données de débarquements de thon rouge, en Méditerranée et en Atlantique, sont celles transmises à la CICTA³.

Les diagnostics sur les stocks sont ceux réalisés en 2021 par le CIEM⁴, la CICTA ou la CGPM⁵. Pour certains stocks 'nationaux', la classification repose sur des diagnostics (ou des dire d'experts) réalisés par l'Ifremer (e.g. Coquilles Saint-Jacques, grands crustacés,...) ou l'Université de Caen (céphalopodes).

Pour les stocks n'ayant pas fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2021, le diagnostic le plus récent a été utilisé ; c'est le cas de certains stocks CIEM (évaluation biennale), de stocks de thonidés de l'ICCAT et des stocks de céphalopodes.

Tableau 1 : Nombre d'espèces / stocks débarqués selon les régions et leurs contributions aux débarquements français hexagonaux en 2020.

	Mer de Barents-mer de Norvège	Mer du Nord - Manche Est	Manche Ouest - Mers Celtiques	Golfe de Gascogne	Atlantique Nord-Est	Méditerranée	Total Atlantique + Méditerranée
Nombre d'espèces débarquées	24	176	217	252	290	266	336
Dont > 1 tonne	16	101	131	164	190	154	249
Dont > 10 tonnes	10	73	97	113	147	83	177
Tels que 95% des débarquements	3	22	40	46	47	54	55
Nombre de stocks évalués	10	72	98	64	167	8	173
Nombre de stocks évalués et classifiés	7	45	59	37	100	8	106
Contribution des stocks évalués aux débarquements	97%	87%	89%	81%	88%	39%	84%

³ CICTA (ICCAT en anglais) : Commission internationale pour la Conservation des Thonidés en Atlantique

⁴ CIEM : Conseil international pour l'Exploration de la Mer

⁵ CGPM : Commission pour la Gestion des Pêches en Méditerranée

En France métropolitaine, plus de **300 espèces (de poissons, crustacés, mollusques)** sont débarquées et commercialisées. Sur ce très grand nombre, une très grande partie est débarquée en très petite quantité, puisque une cinquantaine d'**espèces expliquent 95% des débarquements totaux**. Ce nombre d'espèces fortement contributrices aux débarquements varie entre une vingtaine (pour la mer du Nord- Manche Est) et une cinquantaine pour la Méditerranée. La zone mer de Barents – mer de Norvège fait exception puisque les débarquements sont constitués à 85% du seul cabillaud.

Chaque espèce pouvant compter plusieurs stocks et les diagnostics étant réalisés au niveau de chaque stock, si l'on veut raisonner en nombre, il faut le faire à l'échelle des stocks. Une présentation en nombre exclut *de facto* les espèces ne faisant pas l'objet d'une évaluation.

2. Méthodologie

Chaque stock est positionné en fonction de son niveau d'exploitation et de son niveau de biomasse dans une des parties du diagramme ci-dessous, dit diagramme de Kobé, revisité lors d'échanges entre ONG, professionnels de la filière pêche et scientifiques, sous l'égide de France Filière Pêche (novembre 2019).

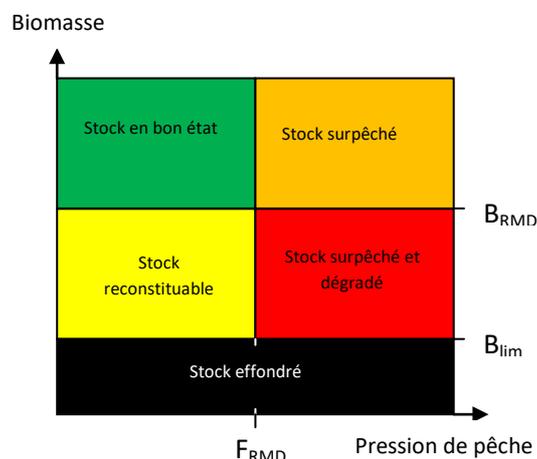


Figure 1 : Matrice de classification (dérivée de la matrice dite de Kobé)⁶

La classification est aisée lorsque l'on dispose des indicateurs F et B et des points de référence correspondant. Elle l'est moins lorsque seul un des indicateurs est disponible. C'est notamment le cas pour les stocks dits pauvres en données, pour lesquels on peut disposer d'un proxy de F_{RMD} (souvent basé sur une analyse en longueur) sans pour autant avoir d'information sur le niveau de la biomasse. Dans ces cas, il est considéré dans ce qui suit que, l'information manquante est la plus pessimiste possible. Ainsi, un stock sans information sur l'état du stock est considéré comme dégradé ($B < B_{ref}$) ; de la même manière, un stock pour lequel l'estimation du niveau d'exploitation par rapport au point de référence n'est pas disponible est considéré comme surpêché ($F > F_{RMD}$).

Un stock pour lequel l'avis est 'pas de captures ($TAC=0$)' est considéré effondré.

Pour la classification du niveau d'exploitation, il n'est pas tenu compte d'une éventuelle fourchette correspondant à $F_{95\%RMD}$ autour de la valeur de F_{RMD} . Ainsi un stock dont le taux d'exploitation est juste supérieure à F_{RMD} mais inférieur à la limite haute de la fourchette est ici considéré en situation de surpêche.

⁶ comme indiqué dans l'introduction, la valeur de B_{RMD} n'est souvent pas estimée et est remplacée par une approximation (e.g. $MSY-B_{trigger}$ pour les stocks évalués par le CIEM).

Tableau 2 : Statut des stocks : Résumé de la classification en fonction des deux indicateurs F et B :

B \ F	NE (non évalué)	? (non classifié)	V ($\leq F_{RMD}$)	R ($> F_{RMD}$)	S (TAC 0)
NE (non évalué)	non évalué (NE)	-	-	-	-
? (non classifié)	-	non classifié (NC)	reconstituable (J)	surpêché et dégradé (R)	effondré (N)
V ($\geq B_{ref}$)	-	surpêché (O)	en bon état (V)	surpêché (O)	-
R ($< B_{ref}$)	-	surpêché et dégradé (R)	reconstituable (J)	surpêché et dégradé (R)	effondré (N)
E ($B < B_{lim}$)	-	effondré (N)	effondré (N)	effondré (N)	effondré (N)

NB. Les abréviations entre parenthèses sont celles qui sont reprises dans les annexes.

Dans ce qui suit (et dans les annexes), l'année indiquée sur les tableaux et graphiques se rapporte à l'année au cours desquels les débarquements ont eu lieu ; pour autant le statut est celui estimé lors de l'évaluation de l'année suivante : ainsi '2020' présente les débarquements 2020 classés en fonction des évaluations réalisées en 2021.

Avertissement :

Chaque nouvelle évaluation d'un stock recalcule l'ensemble de la série d'indicateurs. Il est donc possible que, pour une année donnée, le statut d'une population soit révisé d'une évaluation à l'autre. Ces révisions interviennent le plus souvent pour les années les plus récentes de la série étudiée et ce d'autant plus facilement que les indicateurs sont estimés proches des seuils, de petites révisions faisant passer la population d'une classe à l'autre. Dans certains cas, après un changement de modèle d'évaluation notamment, les révisions peuvent intervenir sur une période plus longue⁷.

Des révisions dans les statistiques de pêche peuvent également conduire à des modifications des pourcentages présentés ici par rapport à ceux du document de l'an dernier.

Ces éventuelles révisions nécessitent de regarder l'évolution du bilan sur l'ensemble de la période, à partir de la dernière évaluation disponible.

Ainsi la comparaison des contributions relatives des différents statuts dans les débarquements de l'année 2019, présentées en 2021⁸ avec celles, présentées dans ce document pour 2020 ne permet pas de juger seulement d'éventuelles améliorations/détériorations de l'état des populations entre 2019 et 2020, mais rend également compte des révisions apportées pour 2019 lors des évaluations réalisées en 2021.

A titre d'illustration, l'effet des révisions pour l'année 2019, sur le statut des populations, et donc sur les contributions des différentes catégories aux débarquements totaux est présenté en Annexe 2.

⁷ Pour les stocks à données limités évalués par le CIEM, la procédure a été modifiée en 2021 conduisant à réviser l'appréciation du statut. Ainsi beaucoup de ces stocks (raies notamment) qui étaient classifiés 'reconstituable' par l'absence d'application de la réduction forfaitaire de 20% (pa-buffer) sont maintenant considérés comme 'non classifiés' sauf si des proxys de points de référence ont été définis.

⁸ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00744/85630/90756.pdf>

3. Résultats - Bilan sur la France métropolitaine :

A. Répartition des débarquements français (en poids) selon le statut des stocks

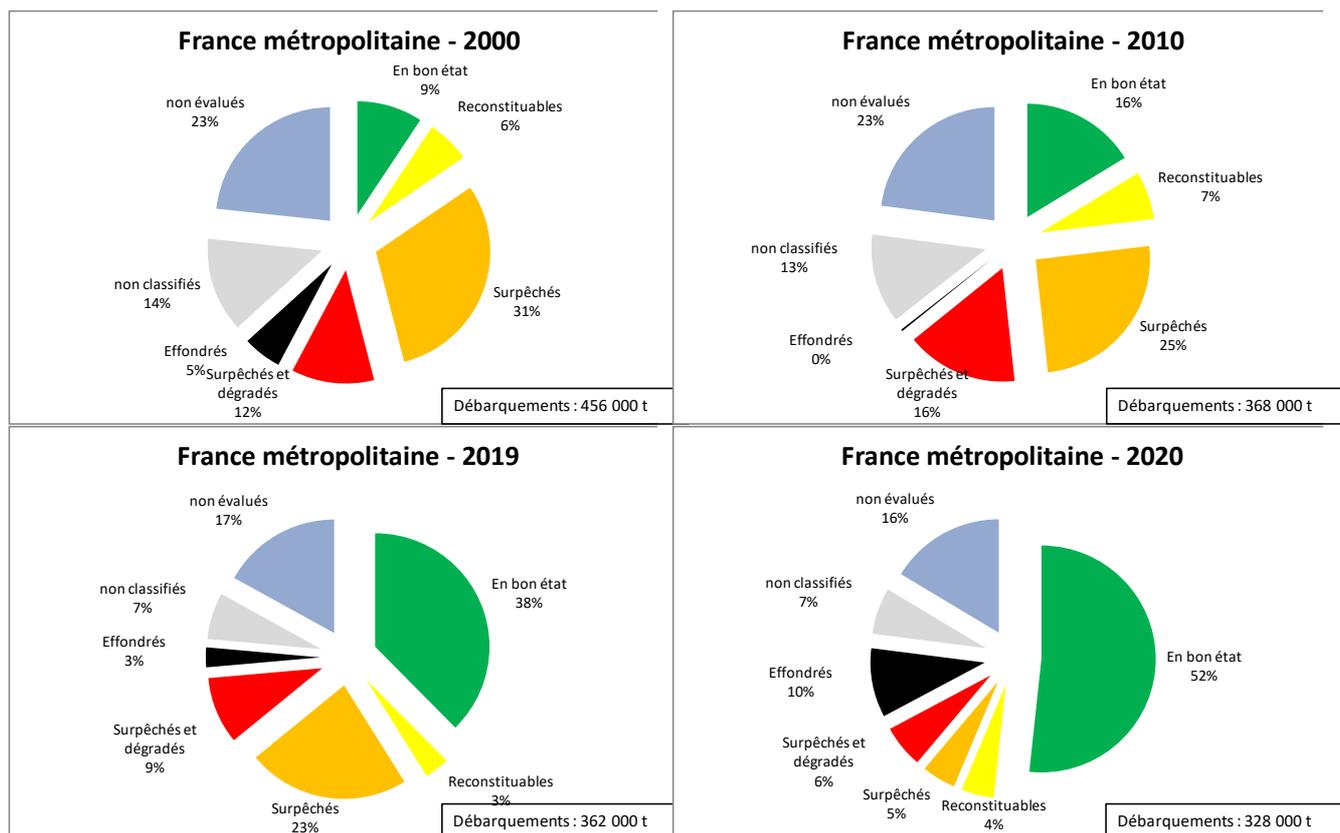


Figure 2. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2019 après révision, et 2020)

Evolution 2019-2020

Compte tenu de l'évolution positive (de 'surpêché' à 'en bon état') du statut de populations dont les débarquements sont importants (**merlu** de l'Atlantique nord [9.1% du total], **buccin de Manche ouest** [2.3%], **cardine de mer Celtique-golfe de Gascogne** [1.3%]), **églefine de mer Celtique** [1.2%]), de la classification de la **sardine de Manche** [0.2%], et malgré le changement de statut de la **sole de mer Celtique** [$<0.1\%$] qui était en bon état et qui est estimée surpêchée cette année, la part des populations en bon état dans les débarquements totaux hexagonaux a beaucoup augmenté.

La part de débarquements provenant de populations surpêchées a également diminué du fait de la dégradation de la population de **lieu noir de mer du Nord-Ouest Ecosse**.

En dépit de l'amélioration de la population de **chinchard** [0.7%] qui est passé du statut d'effondré à celui de reconstituable, la part des débarquements provenant de populations effondrées a considérablement augmenté entre 2019 et 2020, passant de 3% à 10%. ; cette augmentation est due à l'état préoccupant de la population de **sardine du golfe de Gascogne** [8.5%] (biomasse effondrée due notamment à un déséquilibre écologique à l'instar de ce qui est observé dans le golfe du Lion (forte diminution de la taille des individus pour un âge donné)), qui était estimée surpêchée et dégradée l'an dernier.

La part des débarquements provenant de populations surpêchées a beaucoup diminuée entre 2019 et 2020, une grosse partie étant maintenant classifiée en bon état (cf plus haut).

Pour résumer :

Les principales populations dont l'état s'est amélioré entre 2019 et 2020 :

- de « surpêché » à « bon état » : Merlu de l'Atlantique nord, cardine de mer Celtique-golfe de Gascogne, églefin de mer Celtique et buccin de Manche Ouest ;
- d' « effondré » à « reconstituable » : Chinchard de l'Atlantique nord est

Les principales populations dont l'état s'est dégradé entre 2019 et 2020 :

- de « surpêché » à « surpêché et dégradé » : Lieu noir mer du Nord-ouest Ecosse
- de « surpêché et dégradé » à « effondré » : Sardine du golfe de Gascogne

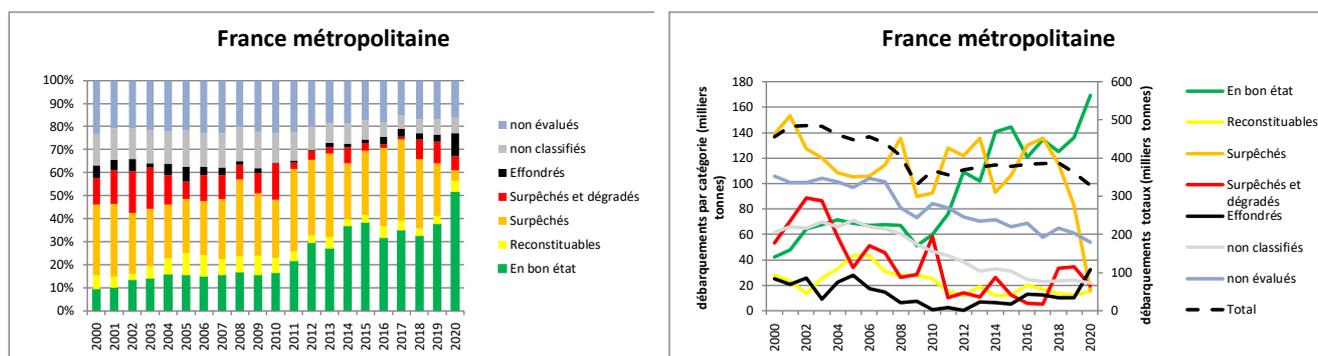


Figure 3. Evolution 2000-2020 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- L'importance des stocks en bon état a très fortement augmenté (en pourcentage et en volume) depuis le début des années 2010.
- En 2020, la part des débarquements français provenant de stocks en bon état est de 52% (contre 9% en 2000 et 16% en 2010). Si on ajoute les 4% de stocks reconstituables ou en reconstitution, les stocks non-surpêchés ($F \leq F_{RMD}$) représentent 56% des quantités totales débarquées en France métropolitaine, encore loin de l'objectif de 100% fixé par la PCP pour 2020.
- En 2020, les débarquements français provenant de stocks surpêchés (et/ou dégradés) représentent 11% du total, en (forte) baisse par rapport à 2019 (32%).
- En 2020 la part des débarquements français provenant de stocks effondrés a augmenté (10% du total) du fait de la situation du stock de sardine du golfe de Gascogne.

La contribution aux débarquements totaux de stocks non classifiés et de ceux pour lesquels aucune évaluation n'est effectuée a baissé entre 2000 et 2020 : de 14 à 7% pour les non classifiés (baisse consécutive à une diminution du nombre de stocks non classifiés – cf plus bas) et de 23 à 16% pour les non évalués (alors que le nombre de stocks évalués n'a augmenté que faiblement).

Les débarquements hexagonaux totaux ont baissé de 9% en 2020 par rapport à ceux de 2019, en grande partie du fait de la pandémie du Covid-19⁹.

⁹ <https://doi.org/10.13155/84224>

B. Bilan en nombre de stocks évalués dans les débarquements français selon leur statut

Avertissement: la représentation en nombre ne rend compte que des stocks faisant l'objet d'une évaluation. Elle est donc complémentaire de la présentation précédente en poids mais ne doit pas occulter l'importance des populations non évaluées dans les débarquements ; ainsi pour l'Atlantique, les 100 stocks évalués et classifiés concernent 57 espèces¹⁰, sur près de 300 (290) débarquées au total. D'autre part il faut garder à l'esprit que chaque stock compte pour 1 quelle que soit l'importance des débarquements ; par exemple, sur les 21 stocks effondrés, les débarquements de 8 d'entre eux sont inférieurs à 1 tonne.

1. Bilan 2020

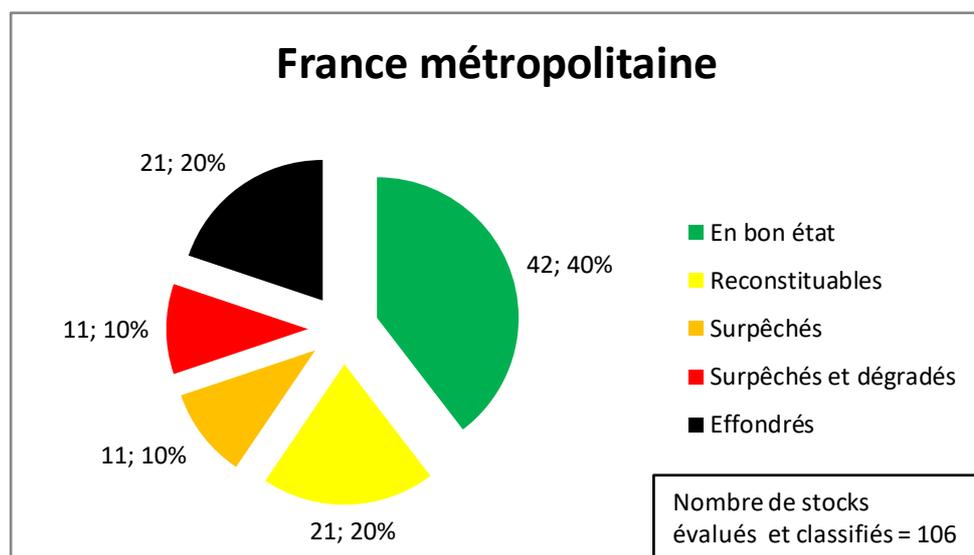


Figure 4 : **Nombre de stocks** en 2020 et pourcentage (séparés par un point-virgule) pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.

Logiquement cette représentation montre une image très différente avec, notamment, des stocks effondrés qui représentent 20% (contre 10% en poids). On peut néanmoins dire que, en nombre, **60% des stocks exploités par la pêche française métropolitaine (et évalués) ne sont pas surpêchés**¹¹.

La différence entre les deux représentations en poids et en nombre, en plus du fait que seule une représentation en poids peut rendre compte des populations non évaluées, s'explique aisément par les débarquements moyens par stock qui varient considérablement selon le statut : en moyenne 4000 tonnes pour les stocks en bon état, moins de 100 tonnes pour les stocks effondrés (à l'exception de la sardine du golfe de Gascogne et du merlan de mer Celtique)

¹⁰ rappelons qu'il peut y avoir plusieurs stocks pour une même espèce

¹¹ parmi les 43 stocks surpêchés, surpêchés et dégradés et effondrés, 5 ont un taux d'exploitation inférieur à la fourchette haute autour de F_{RMD} : lieu noir mer du Nord-Ouest Ecosse, sole golfe de Gascogne, sole mer du Nord, sole mer Celtique, églefin Rockall

2. Evolution 2000 – 2020

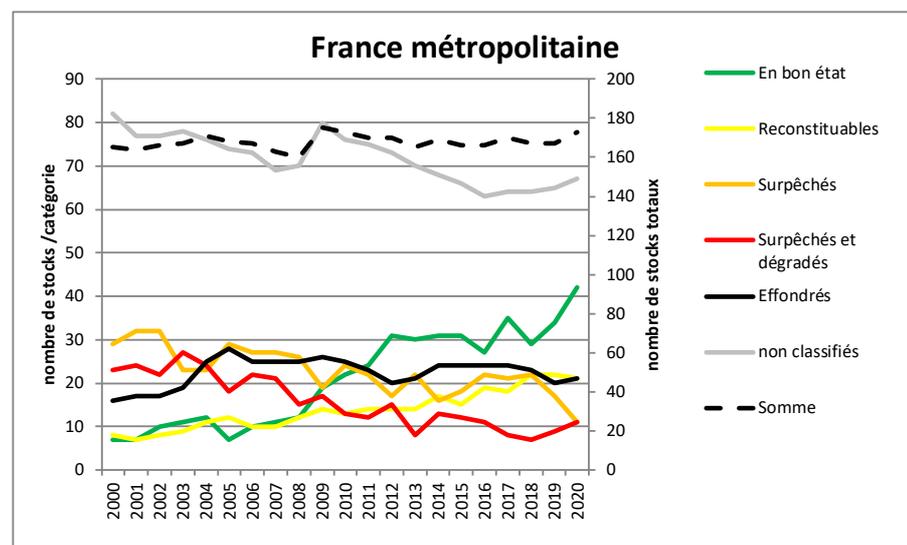


Figure 5 : **Nombre de stocks évalués** dans les débarquements français selon leur statut entre 2000 et 2020

Si le nombre stocks évalués dans les débarquements français est resté relativement stable au cours de la période, environ 170, le nombre de stocks classifiés a lui globalement augmenté, en passant de 83 à 106 ; cette augmentation est surtout visible dans les années 2010 lorsque la classification des stocks de langoustine a été possible grâce à la mise en place de campagnes d'observation vidéo, ou, pour d'autres stocks dits à données limitées grâce à l'utilisation de proxys basés sur des analyses des longueurs moyennes dans les captures

La figure 6 présente l'évolution des nombres regroupés de stocks surpêchés, non surpêchés et effondrés dans les débarquements français.

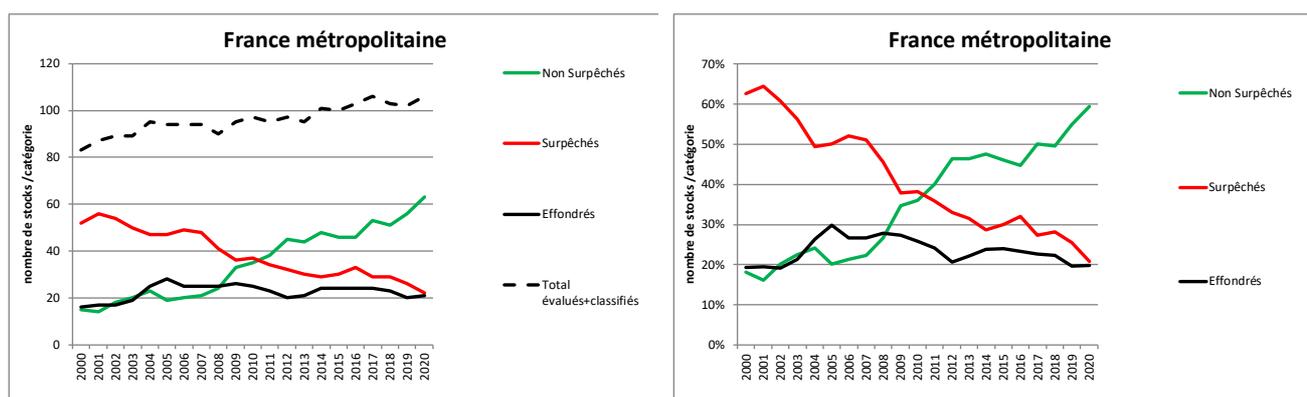


Figure 6 : à gauche : **Nombre de stocks évalués et classifiés** dans les débarquements français selon leur statut entre 2000 et 2020 ; à droite : en pourcentage

Depuis 2000, le nombre de stocks surpêchés (dégradés ou non) a fortement diminué, passant de 52 à 22 ; dans le même temps, le nombre de stocks en bon état ou reconstituables (ou en cours de reconstitution) a augmenté, passant de 15 en 2000 à 63 en 2020.

Depuis le début de la PCP actuelle (2013), le nombre de stocks non surpêchés est passé de 44 à 63, et en pourcentage du nombre de stocks évalués et classifiés de 46 à 59%, mais encore loin des 100% de l'objectif fixé.

Il faut également noter que **la baisse du nombre de stocks effondrés dans les débarquements est relativement modeste (28 en 2005, 21 en 2020)**, même si la présentation en poids (cf plus haut) montre –à l’exception de 2020 compte tenu de la sardine - une diminution de leur contribution aux débarquements totaux beaucoup plus importante, ce qui est logique d’une part compte tenu des restrictions de captures auxquels ces stocks sont soumis, la plupart de ces stocks étant débarqués en très petites quantités, et d’autre part du fait de la **très forte augmentation des débarquements des populations en bon état (multipliés par 4 entre 2000 et 2020)**.

Si l’on regarde la situation par zone (Annexe 1), la situation, pour l’Atlantique, est assez similaire selon les zones en termes d’importance relative des différentes catégories, avec néanmoins une proportion légèrement plus importante de stocks en bon état dans le golfe de Gascogne que dans les autres zones. Le graphique rendant compte de la situation en Méditerranée doit être regardé avec prudence car il ne concerne que 8 stocks.

Conclusion

Le niveau de biomasse aujourd’hui dépend de la pression de pêche à laquelle le stock (i.e. toutes les classes d’âge qui le constituent) a été soumis dans les années antérieures, ainsi que des niveaux passés du recrutement (arrivée des jeunes poissons issus de la reproduction) et de la mortalité dite naturelle. L’évolution de la biomasse d’un stock est plus lente que celle de la pression de pêche et il faut du temps pour qu’un stock se rétablisse après une réduction de la pression de pêche, surtout pour les espèces à vie longue et d’autant plus si le niveau de biomasse est tombé très bas (stocks effondrés). Un stock peut donc être ‘non surpêché’ mais dans un état non satisfaisant, du fait d’une surpêche passée (exemple du bar du stock nord) ; on parle alors de stocks ‘reconstituables’, c’est à dire pour lesquels la pression de pêche est compatible avec une possible reconstitution. Pour autant, cela ne signifie pas nécessairement que le stock va effectivement se reconstituer (voir par exemple le merlan de l’ouest de l’Ecosse, ou plus connu mais plus loin, la morue de Terre-Neuve). A l’inverse une augmentation de la pression de pêche peut générer une surpêche sans conduire (immédiatement) la biomasse en dessous du seuil de référence, d’où la catégorie ‘surpêché’ [mais non dégradé] (e.g. merlan bleu de l’Atlantique nord-est).

L’amélioration (davantage de débarquements provenant de stocks en bon état) montrée dans cette note est également observée à l’échelle de l’ensemble de l’Atlantique nord-est. Le CIEM, dans ses ‘fisheries overviews’¹² confirme la baisse des taux d’exploitation et l’augmentation des biomasses dans la plupart des zones. De son côté, la Commission européenne (CE, 2021¹³) atteste que la biomasse des stocks évalués dans les eaux européennes de l’Atlantique a augmenté de 35% entre 2003 et 2019, et qu’en moyenne les stocks sont exploités au niveau de la mortalité par pêche F_{RMD} . En Méditerranée, à l’exception du thon rouge, la situation reste très préoccupante.

Cette amélioration est due à la combinaison d’une augmentation du nombre de stocks en bon état (même si la plus forte augmentation a été observée au milieu des années 2000) avec notamment l’apparition récente dans cette catégorie de nouveaux stocks pour lesquels les débarquements sont importants (merlu, maquereau, baudroies et cardine de mer Celtique-golfe de Gascogne, coquille Saint-Jacques de Manche Est), ainsi qu’à une augmentation des débarquements de certains stocks qui étaient déjà en bon état précédemment.

L’amélioration de l’état des stocks (en Atlantique et pour le thon rouge en Méditerranée) est la conséquence d’une combinaison de décisions de gestion adaptées et respectées (incluant des quotas restrictifs, des mesures techniques (maillages, fermetures spatio-temporelles), des limitations d’effort de pêche, des sorties de flotte), et pour certains stocks de conditions environnementales plus favorables.

¹² <http://www.ices.dk/advice/Fisheries-overviews>

¹³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021SC0122&from=EN>

Cependant, malgré la nette amélioration, ce bilan montre que le premier objectif de la PCP ($F \leq F_{RMD}$ pour tous les stocks en 2020) n'est pas atteint et celui de la DCMM ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{RMD}$) encore moins.

Il faut aussi noter que le nombre de stocks effondrés dans les débarquements est relativement stable ; par contre leur contribution aux débarquements totaux, elle, augmente notamment à partir de 2013 (chinchard, merlan de mer Celtique) et tout particulièrement en 2020 avec l'arrivée de la sardine dans cette catégorie. Certains stocks effondrés montrent néanmoins des signes d'amélioration (sole de mer du Nord, bar de mer du Nord-Manche Est, chinchard de l'Atlantique nord-est) contrairement à d'autres (cabillaud de mer du Nord, cabillaud et merlan de mer Celtique, cabillaud de l'ouest de l'Ecosse) pour lesquels les biomasses n'augmentent pas, voire continuent à se dégrader.

Enfin, il convient de rappeler que beaucoup (la plupart) des évaluations réalisées ne tiennent pas compte des relations prédateurs-proies. Or, dans un contexte où les stocks sont au RMD ou s'en approchent, ces interactions risquent de jouer un rôle très important dans l'évolution des biomasses (en plus d'une compétition pour une nourriture limitée, une augmentation de biomasse d'un prédateur aura un impact négatif sur la biomasse de ses proies, et inversement). Et puis, si l'évolution des conditions environnementales est en partie prise en compte en intégrant les tendances observées dans les années les plus récentes, par exemple dans les paramètres de croissance (poids ou âge pour une taille donnée) et dans le suivi les abondances de jeunes poissons arrivant dans la pêcherie ("recrutement"), des bouleversements majeurs liés au changement global affectent déjà et risquent d'affecter encore plus ces diagnostics dans les années à venir. Cependant ces effets restent difficiles à prédire à fine échelle (e.g. pour une population et une période donnée) et donc à intégrer dans les valeurs de référence. Au-delà des modifications de la répartition des espèces, déjà largement amorcée, le changement global réduit la productivité des écosystèmes marins (augmentation de la température et de l'acidité, diminution de l'oxygène dissous, vagues de chaleur, pollutions, etc.), pouvant provoquer des modifications majeures au sein des communautés et conduire à des effondrements de populations. Face à ces changements en cours et à venir, une bonne gestion reste indispensable pour limiter le cumul des sources d'impact, et ainsi augmenter la capacité de résistance des populations marines.

Annexe 1 – détail par zone

La liste des stocks par zone et par catégorie et leurs débarquements sont donnés en annexe 4.

A. Mer du Nord + Manche Est

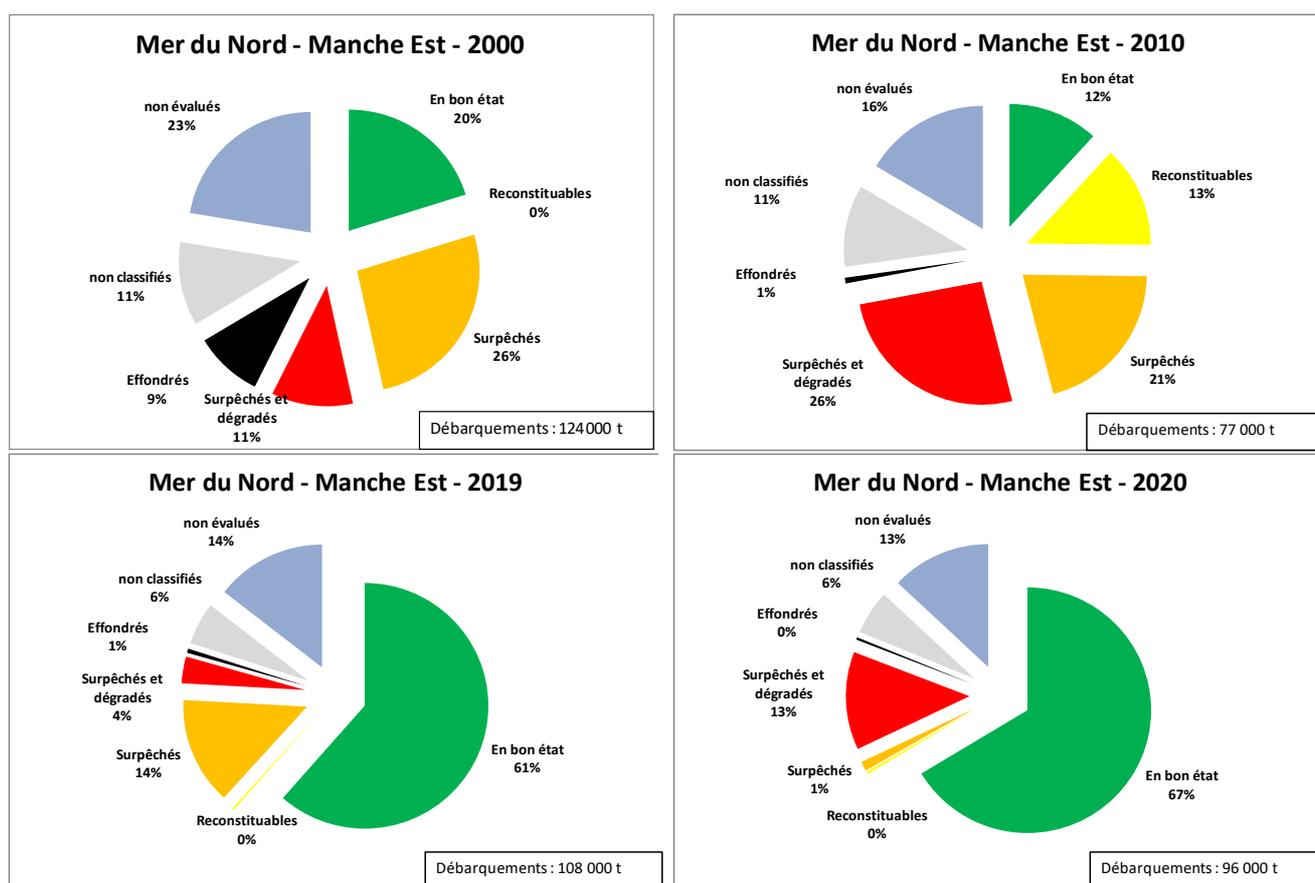


Figure A-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2019 après révision, et 2020)

Evolution 2019-2020

Entre 2019 et 2020, la principale évolution concerne le lieu noir (% du total de la zone) qui, en 2019 était surpêché et pour lequel la biomasse vient de passer sous le seuil et qui est donc, en 2020, estimé surpêché et dégradé. Cela explique que la part des débarquements de poissons de populations en bon état soit passée de 59 à 37%.

Noter également que la sole de mer du Nord qui était estimée effondrée en 2019 a vu sa biomasse augmenter considérablement en 2020 (au-dessus du seuil) et est maintenant estimée (juste) surpêchée¹⁴.

Les débarquements totaux en provenance de cette zone ont diminué de 11% entre 2019 et 2020, soit un peu plus que la moyenne hexagonale.

¹⁴ mais dans la fourchette autour de Fmsy

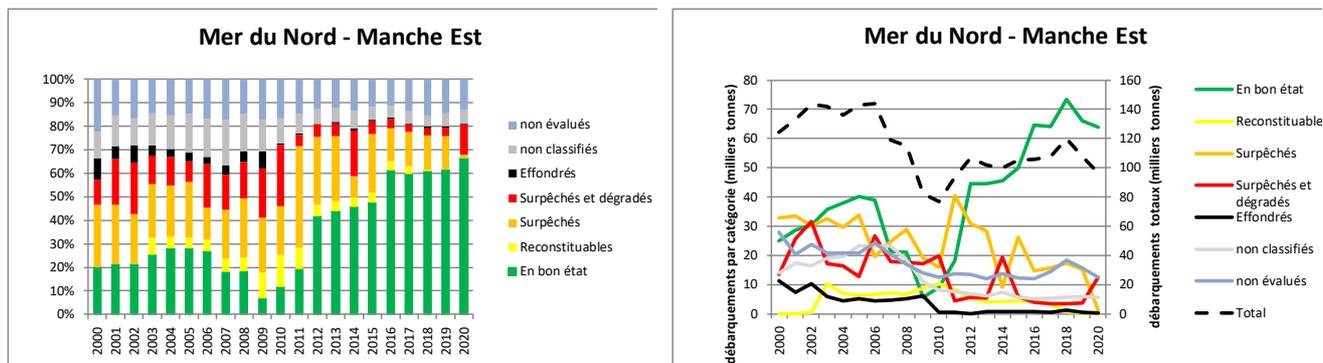


Figure A-2. Evolution 2000-2020 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- La contribution des stocks en bon état a très fortement augmenté (en pourcentage et en volume) au début des années 2010 ; elle a continué à augmenter, plus lentement, depuis.
- En 2020, la part des débarquements français provenant de stocks de mer du Nord et Manche Est en bon état est de 67%.

Si on ajoute les 1% de stocks reconstituables ou en reconstitution, les stocks exploités conformément à l'objectif RMD ($F \leq F_{RMD}$) représentent plus des deux tiers (67%) des quantités totales débarquées de cette zone.

Il faut également noter que les débarquements totaux dans la zone ont assez fortement chuté dans les années 2000 (principalement du fait de la chute des débarquements de hareng et de lieu noir), mais sont globalement stables depuis le début des années 2010, avec une petite baisse en 2020.

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en mer du Nord – Manche Est sont :

- **en bon état** : la **coquille Saint Jacques** de baie de Seine (24%), le **hareng** de mer du Nord-Manche Est (21%), le **maquereau** de l'Atlantique (14%), le **merlan** de mer du Nord-Manche Est (2%), la **seiche** de Manche (2%), le **merlu** de l'Atlantique nord (1%), la **plie** de Manche Est (1%), la **sardine** de Manche (0.6%) ;
- **reconstituables / en reconstitution** : le **bar** de mer du Nord-Manche Est (0.2%)
- **surpêchés** : les **calmars** de Manche (0.9%), la **sole** de mer du Nord (<0.1%) ;
- **surpêchés et dégradés** : le **lieu noir*** de mer du Nord – Ecosse (10%), la **sole** de Manche Est (1%), le **chinchard** de mer du Nord-Manche Est (0.8%), le **rouget** (0.8%), le **tourteau** de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne (0.5%) ;
- **effondrés** : le **cabillaud** de mer du Nord-Manche Est (0.3%) ;

Parmi les stocks **non classifiés**, on trouve : les **rousettes**, la plupart des **raies**, les **émissoles**, la **lingue**...

Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : le **buccin** de Manche Est (5%), l'**amande** (2%), la **dorade grise** (0.8%), le **tacaud** (0.8%)...

Bilan 2020 en nombre de stocks

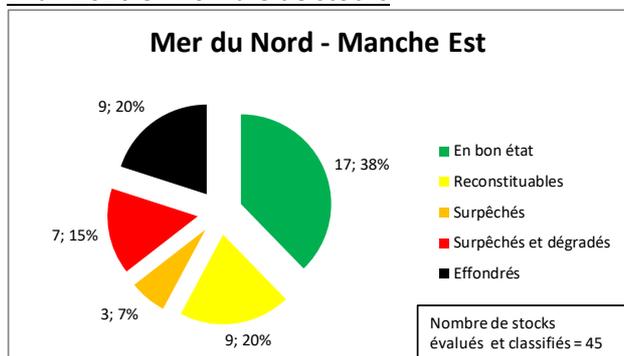


Figure A-3 : Nombre de stocks en 2020 et pourcentage (séparés par un point-virgule) pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.

* le lieu noir est classé surpêché mais a un taux d'exploitation inférieur à la fourchette haute autour de FRMD

B. Manche Ouest + mers Celtiques

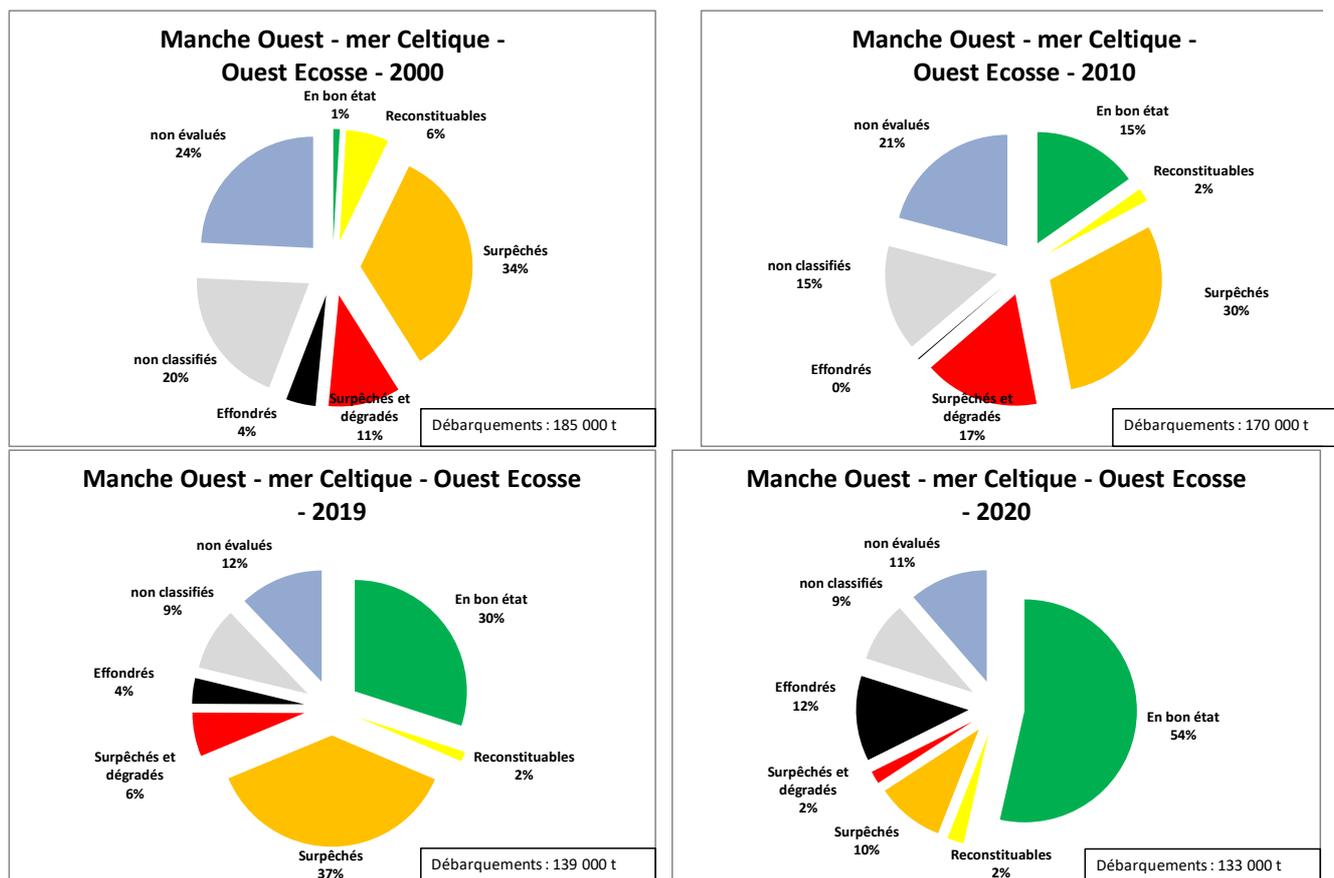


Figure B-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2019 après révision, et 2020)

Evolution 2019-2020

Entre 2019 et 2020, les principales évolutions concernent la **cardine** de mer Celtique-golfe de Gascogne (2.4%), et surtout le **merlu** (12.8% des débarquements 2020 de la zone) qui en 2019 (après révision) étaient surpêchés et qui sont estimés en bon état en 2020. Le **buccin** de Manche Ouest (5.6%) et l'**églefine** de mer Celtique (2.9%) sont également estimés en bon état en 2020 alors qu'ils étaient surpêchés en 2019. Cela explique que le % de débarquements de poissons de stock en bon état soit passé de 30 à 54%.

Le **chinchard** de l'Atlantique nord-est (1.1%) était effondré en 2019 et estimé reconstituable en 2020. A l'inverse, la **sardine** du golfe de Gascogne¹⁶ (9.9%), surpêchée et dégradée en 2019 est maintenant estimée effondrée.

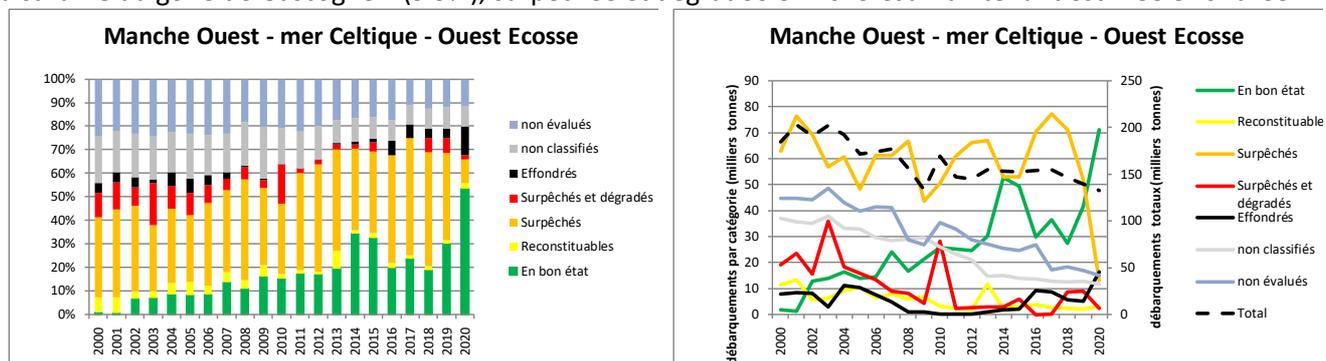


Figure B-2. Evolution 2000-2020 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

¹⁶ la sardine capturée au sud de la mer Celtique appartient au stock du golfe de Gascogne

Principales conclusions :

- **La contribution des stocks en bon état a globalement augmenté (en pourcentage et en volume) depuis le début des années 2010.** L'augmentation la plus forte a eu lieu entre 2019 et 2020, principalement du fait de trois stocks importants qui étaient surpêchés ne le sont plus : c'est le cas du **merlu**, de la **cardine**, du **buccin** de Manche Ouest et de l'**églefin** de mer Celtique.

A l'inverse la part des débarquements provenant de stocks effondrés a augmenté en 2020 du fait de l'état de la sardine (la partie du stock du golfe de Gascogne pêchée dans le sud de la mer Celtique).

- **En 2020, la part des débarquements français provenant de stocks de Manche Ouest et mers Celtiques en bon état est de 54%.**

Si on ajoute les 2% de stocks reconstituables ou en reconstitution, les stocks non surpêchés ($F \leq F_{RMD}$) représentent plus de la moitié (56%) des quantités totales débarquées de cette zone.

Il faut également noter que la baisse des débarquements totaux dans la zone dans les années 2000 (principalement du fait d'une diminution des débarquements de merlan bleu et d'espèces d'eaux profondes).

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en Manche Ouest et mers Celtiques sont :

- **en bon état** : le **merlu** de l'Atlantique nord (13% des débarquements totaux de la zone en 2020), les **baudroies** de mer Celtique-golfe de Gascogne (9%), la **Coquille Saint Jacques** (de la baie de Saint Briec) (8%), le **buccin** de Manche Ouest (6%), l'**araignée** de Manche Ouest (5%), le **maquereau** de l'Atlantique (3%), l'**églefin** de mer Celtique-Manche Ouest (3%), la **cardine** de mer Celtique-golfe de Gascogne (2.4%), la **seiche** (1.6%), le **germon** de l'Atlantique nord-est (1.4%), la **lingue bleue** de l'Ouest de l'Ecosse (1.2%) ;

- **reconstituables / en reconstitution** : le **chinchard** de l'Atlantique nord-est (1.1%), le **sabre noir** (0.6%) ;

- **surpêchés** : le **merlan bleu** de l'Atlantique nord-est (9%), les **calmars** de Manche (0.3%) ;

- **surpêchés et dégradés** : le **lieu noir*** de mer du Nord – Ecosse, le **tourteau** de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne (autour de 1% chaque) ;

- **effondrés** : la **sardine** du golfe de Gascogne (10%), le **merlan** (2%) et le **cabillaud** (0.3%) de mer Celtique et Manche Ouest, le **cabillaud** de l'ouest de l'Ecosse (0.1%) ;

Parmi les stocks **non classifiés**, on trouve : le **grondin rouge** de l'Atlantique nord-est (1.4%), la **raie fleurie** de mer Celtique-golfe de Gascogne, la **baudroie** de l'Ouest de l'Ecosse, les **roussettes** de mer Celtique, les **émissoles** et la **lingue franche** de l'Atlantique nord-est (autour de 1% chaque) ;

Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : le **vanneau** (1.7%), l'**amande** (1.4%), le **tacaud** (1.1%), le **congre** (1.0%), la **dorade grise** (0.7%), le **Saint-Pierre** (0.7%)...

Les débarquements totaux en provenance de cette zone ont diminué de 4% entre 2019 et 2020, soit beaucoup moins que la moyenne hexagonale.

Bilan 2020 en nombre de stocks

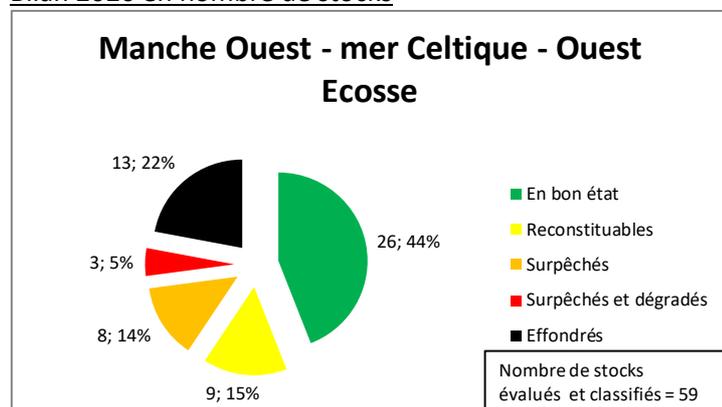


Figure B-3 : Nombre de stocks en 2020 et pourcentage (séparés par un point-virgule) pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.

* le lieu noir est classé surpêché mais a un taux d'exploitation inférieur à la fourchette haute autour de F_{RMD}

C. Golfe de Gascogne

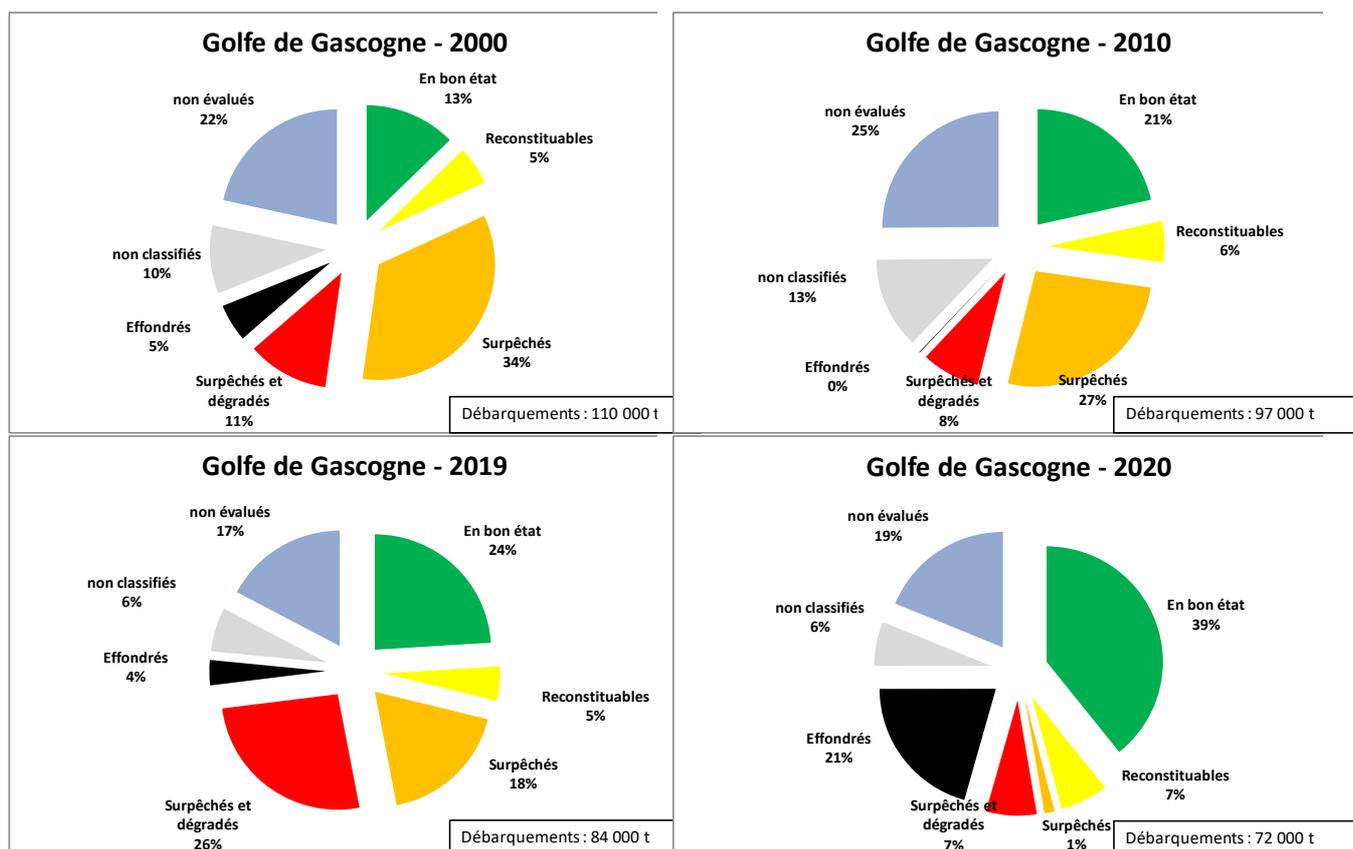


Figure C-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2019 après révision, et 2020)

Evolution 2019-2020

Entre 2019 et 2020, les principales évolutions concernent le **merlu** (16.3%) et la **cardine** (4.5%) qui en 2019 (après révision) étaient surpêchés et qui sont estimés en bon état en 2020. Cela explique que le pourcentage de débarquements de poissons de stock en bon état est passé de 24 à 39%.

La **sardine** (20.4% des débarquements de la zone en 2020) qui était surpêchée et dégradée en 2019 est maintenant estimée effondrée.

Les débarquements totaux en provenance de cette zone ont diminué de 4% entre 2019 et 2020, soit beaucoup moins que la moyenne hexagonale.

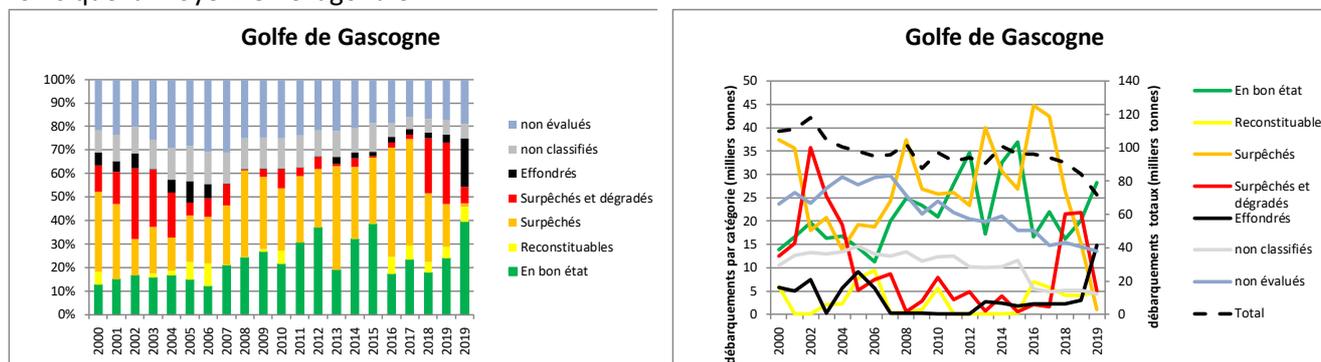


Figure C-2. Evolution 2000-2020 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- **La contribution des stocks en bon état a fluctué (en pourcentage et en volume) depuis le début des années 2010**, principalement du fait de trois stocks importants dont l'exploitation est très proche de celle permettant le RMD ($F \sim F_{RMD}$) et qui de ce fait peuvent changer de catégorie (de surpêché à bon état ou vice-versa) d'une année sur l'autre (**merlu, sardine et cardine**).

La situation de la **sardine** du golfe de Gascogne s'est détériorée en 2020, provoquant une très forte augmentation de la part des débarquements provenant de stocks effondrés (21%).

- **En 2020, la part des débarquements français provenant de stocks du golfe de Gascogne en bon état est de 39%.**

Si on ajoute les 7% de stocks reconstituables ou en reconstitution, les stocks exploités conformément à l'objectif RMD ($F \leq F_{RMD}$) représentent 46% des quantités totales débarquées de cette zone.

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks dans le golfe de Gascogne sont :

- **en bon état** : le **merlu** de l'Atlantique nord (16.3%), le **maquereau** de l'Atlantique (5.6%), les **baudroies** de mer Celtique-golfe de Gascogne (4.5%), le **germon** de l'Atlantique nord-est (4.1%), la **seiche** du golfe de Gascogne (3.2%), le **bar** du golfe de Gascogne (2.9%), la **cardine** de mer Celtique-golfe de Gascogne (1.7%), l'**araignée** de Manche Ouest (0.7%), l'**anchois** du golfe de Gascogne (0.1%) ;

- **reconstituables / en reconstitution** : la **langoustine** du golfe de Gascogne (3.2%), le **merlan** du golfe de Gascogne (1.5%), le **chinchard** de l'Atlantique nord-est (1.0%) et le **thon rouge** de l'Atlantique et Méditerranée (0.8%) ;

NB. tous les stocks de cette catégorie le sont par défaut en l'absence de point de référence sur la biomasse [à l'exception du chinchard] ;

- **surpêchés** : le **merlan bleu** de l'Atlantique (1.4%) ;

- **surpêchés et dégradés** : la **sole*** du golfe de Gascogne (4.1%), le **tourteau** de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne (1.5%) et les **calmars** du golfe de Gascogne (1.5%) ;

- **effondrés** : la **sardine** du golfe de Gascogne (20.4%), la **dorade rose** des mers Celtiques et golfe de Gascogne et l'**anguille** de l'Atlantique nord-est ;

Parmi les stocks **non classifiés**, on trouve : le **lieu jaune** du golfe de Gascogne, les **raies**, la **roussette** du golfe de Gascogne, le **rouget** du golfe de Gascogne.

Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : le **congre** (4.3%), le **tacaud** (1.1%), la **coquille St-Jacques** (1.0%), la **dorade grise** (1.0%), le **maigre** (0.9%), le **céteau** (0.9%), la **coque** (0.9%), la **dorade royale** (0.5%), le **Saint-Pierre** (0.5%), ...

Bilan 2020 en nombre de stocks

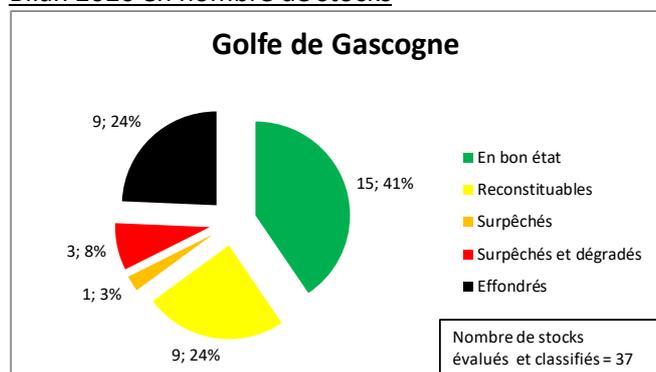


Figure C-3 : **Nombre de stocks** en 2020 et *pourcentage (séparés par un point-virgule)* pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.

* la sole du golfe de Gascogne est classée surpêchée mais a un taux d'exploitation inférieur à la fourchette haute autour de F_{RMD} .

D. Méditerranée

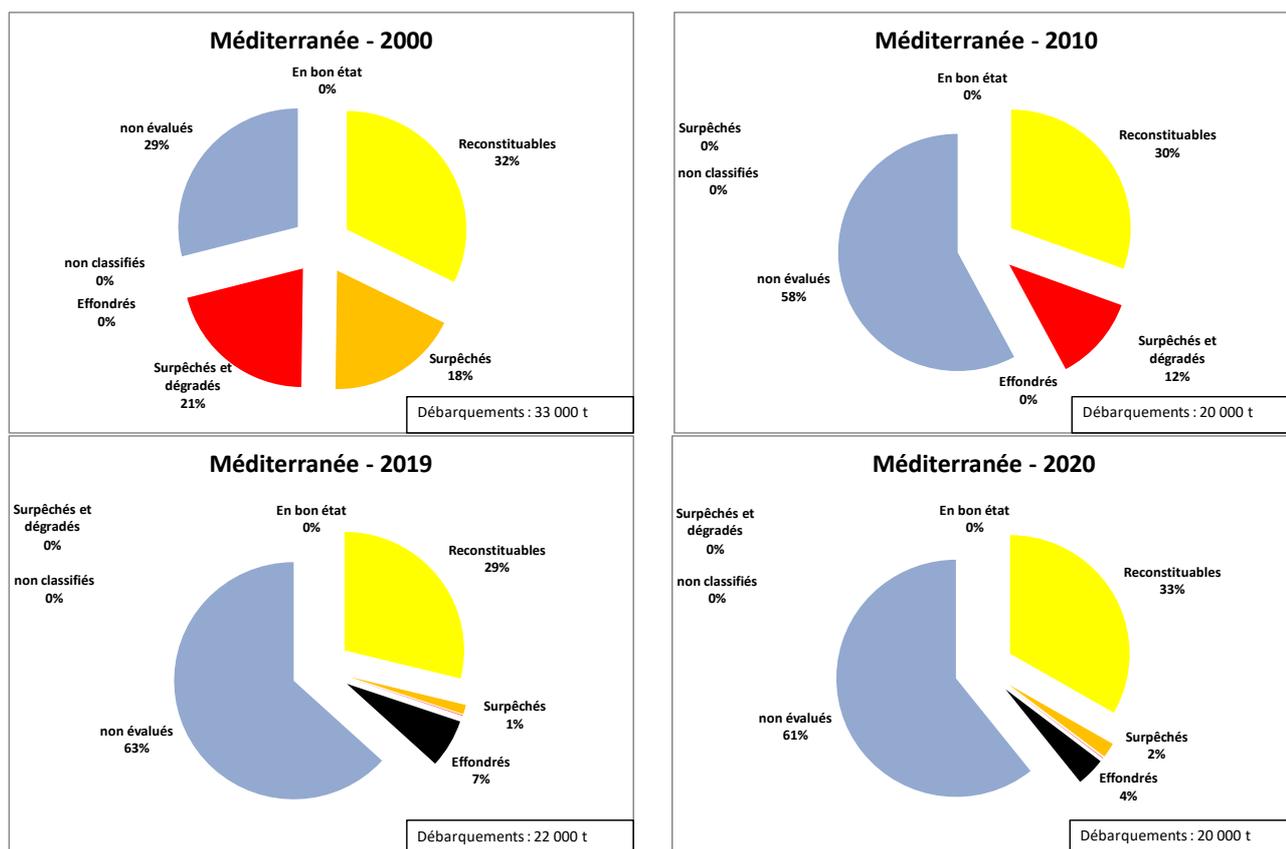


Figure D-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2019 après révision, et 2020)

Evolution 2019-2020

Pas d'évolution notable

Les débarquements totaux en provenance de cette zone ont diminué de 9% entre 2019 et 2020, soit dans la moyenne hexagonale.

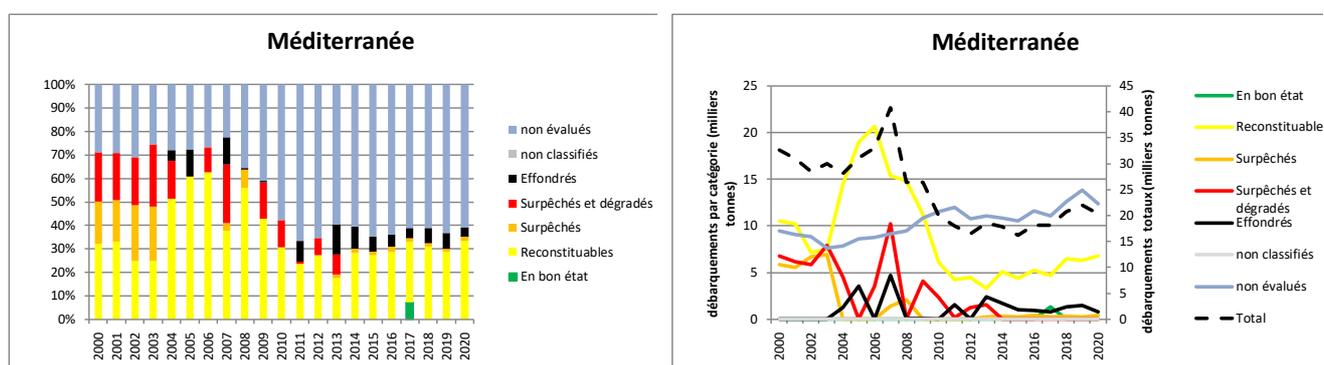


Figure D-2. Evolution 2000-2020 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- La contribution des populations en bon état aux débarquements français en Méditerranée est quasi nulle.
- En 2020, 33% des débarquements français proviennent de stocks reconstituables ou en cours de reconstitution.

Il faut également noter que les débarquements totaux dans la zone ont assez fortement chuté à la fin des années 2000 (principalement du fait des restrictions sur le thon rouge durant cette période).

L'augmentation de la contribution des stocks non évalués entre 2007 et 2011 doit être regardée avec prudence, les statistiques de débarquements étant peu précises jusque dans les années récentes.

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en Méditerranée sont :

- **reconstituables / en reconstitution** : le **thon rouge*** de l'Atlantique – Méditerranée (26.2%), l'**anchois** du golfe du Lion (5.3%), la **sardine*** du golfe du Lion (1.5%) et l'**espadon** (0.4%) ;
- **surpêchés** : le **rouget de vase** du golfe du Lion (2.0%) ;
- **surpêchés et dégradés** : le germon (0.1%) ;
- **effondrés** : le **merlu** du golfe du Lion (2.5%) et l'**anguille** (1.4%).

Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : le **poulpe**, le **maquereau**, la **dorade royale**, la **baudroie**

* pour ces deux stocks (thon rouge et sardine, il n'existe pas de point de référence pour la biomasse) ; pour le thon rouge la biomasse est en très forte augmentation ; la sardine est considérée en déséquilibre écologique, avec un statut à la limite entre 'reconstituable' et 'effondré',

Bilan 2020 en nombre de stocks

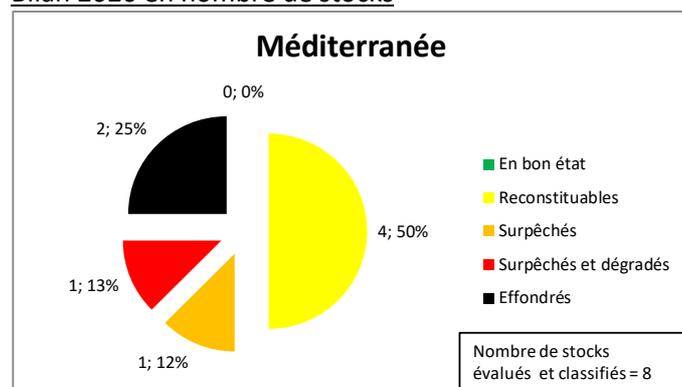


Figure D-3 : **Nombre de stocks** en 2020 et **pourcentage** (séparés par un point-virgule) pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.

E. Mer de Barents + mer de Norvège

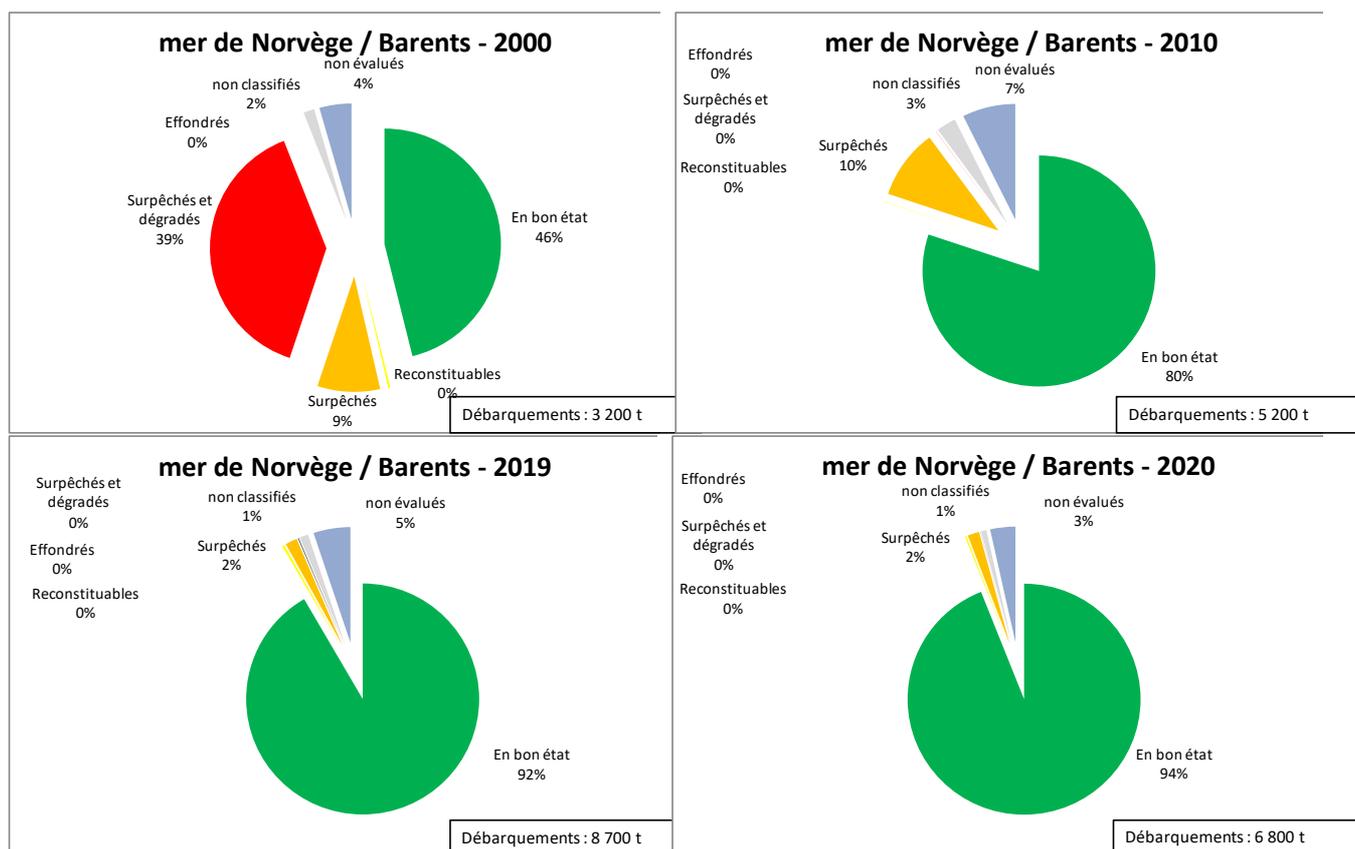


Figure E-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2019 après révision, et 2020)

Evolution 2019-2020

Pas d'évolution de statut, mais une forte diminution des volumes capturés, pour la plupart des espèces, dans les années récentes.

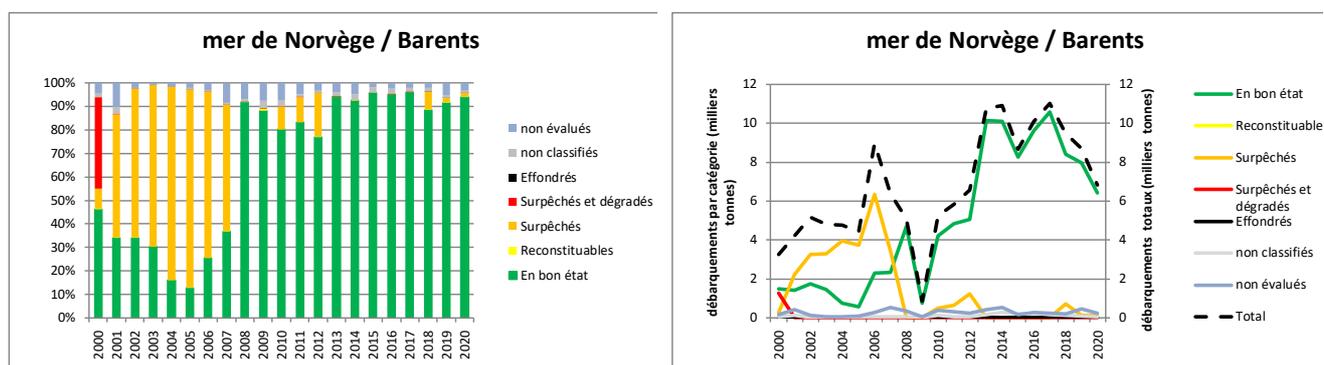


Figure E-2. Evolution 2000-2020 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

Le lieu noir et surtout le cabillaud dominant les débarquements français de cette zone et ils sont tous les deux en bon état.

Il faut également noter que les débarquements totaux dans la zone ont fortement diminué ces dernières années.

On peut citer, parmi les espèces présentes en mer de Barents – mer de Norvège, les stocks :

- **en bon état** : le **cabillaud** de la mer de Barents – mer de Norvège (85 %) et le **lieu noir** de la mer de Barents – mer de Norvège (9%)
- **surpêchés** : l'**églefin** de la mer de Barents – mer de Norvège, mais en très petite quantité (1.4%)

Bilan 2020 en nombre de stocks

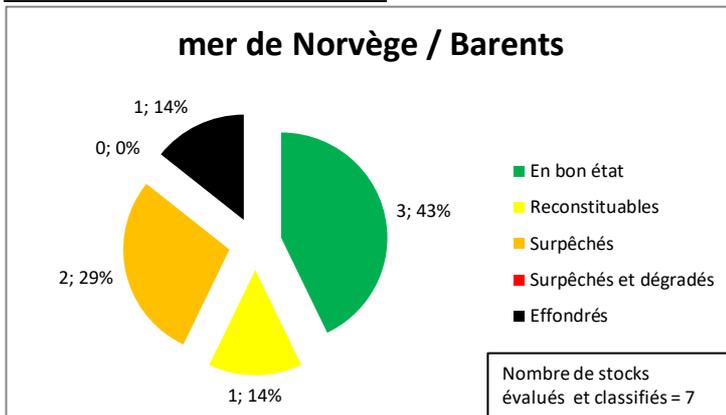


Figure E-3 : **Nombre de stocks** en 2020 et **pourcentage** (séparés par un point-virgule) pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.

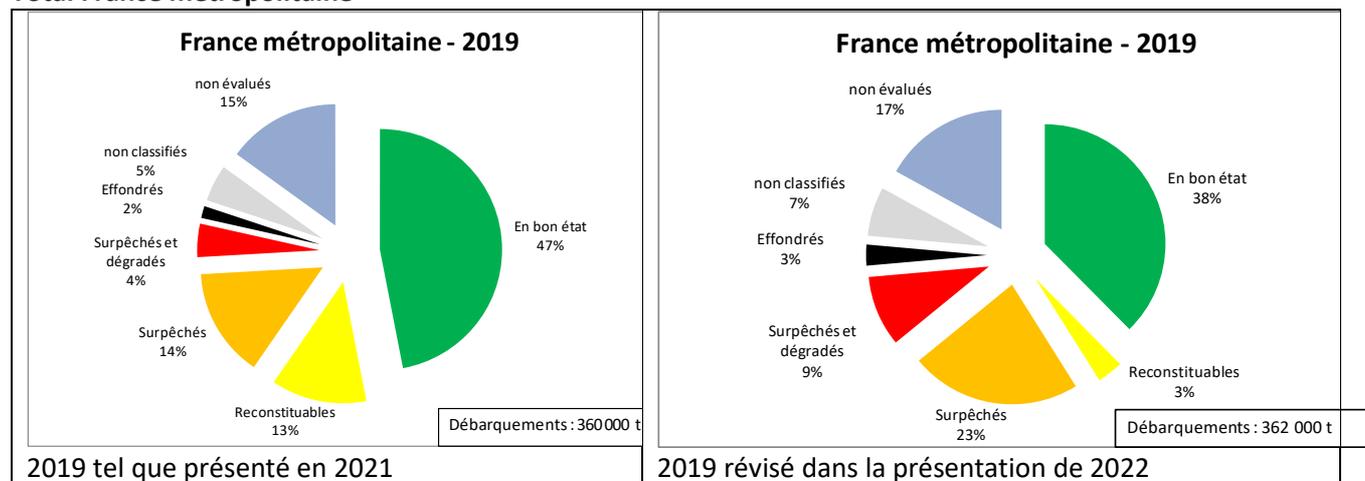
Annexe 2 : Explications sur la révision en 2021 des statuts pour l'année 2019

Cette annexe explique les différences entre les résultats montrés en 2021²⁰ pour l'année 2019 et ceux présentés cette année consécutifs à certaines révisions sur les diagnostics et certaines quantités débarquées.

Chaque nouvelle évaluation recalculé l'ensemble de la série d'indicateurs. Il est donc possible que, pour une année donnée, le statut d'une population soit révisé d'une évaluation à l'autre. Ces révisions interviennent le plus souvent pour les années les plus récentes de la série étudiée et ce d'autant plus facilement que les indicateurs sont estimés proches des seuils, de petites révisions faisant passer la population d'une classe à l'autre. Dans certains cas, après un changement de modèle notamment, les révisions peuvent intervenir sur une période plus longue.

Enfin des révisions dans les statistiques de pêche peuvent également conduire à des modifications des pourcentages présentés ici par rapport à ceux du document de l'an dernier.

Total France métropolitaine



Révision de la photographie pour l'année 2019 :

Les principales révisions de statut pour l'année 2019 concernent :

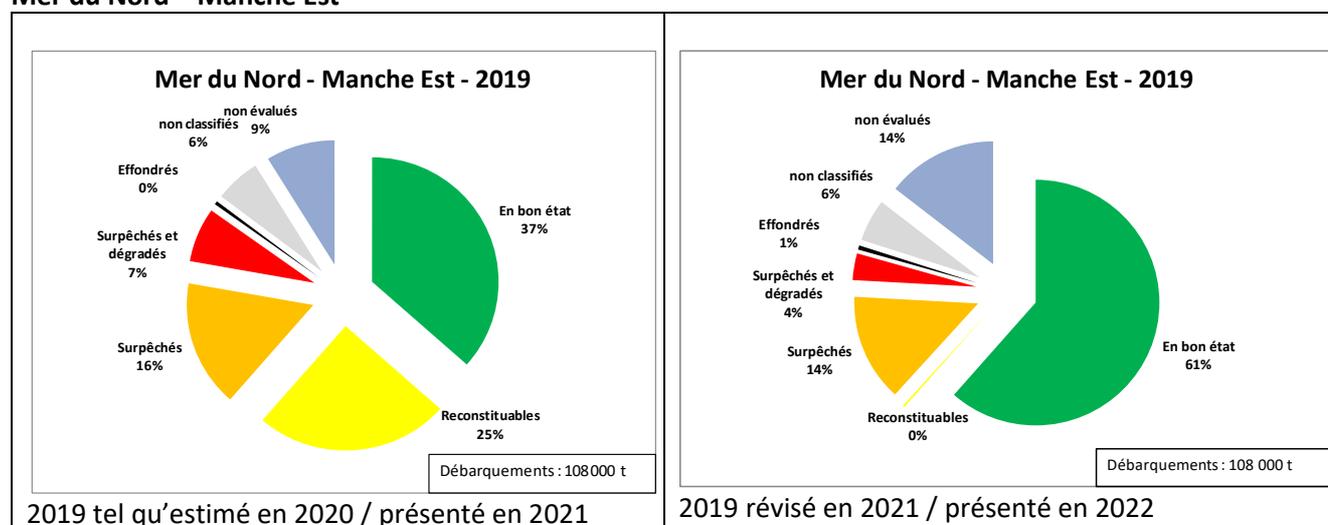
- la **sardine du golfe de Gascogne** (7% des débarquements 2019) qui était estimée en bon état en 2019 lors de l'évaluation réalisée en 2020 (présentée en 2021) et dont le statut a été révisé en 'surpêché et dégradé' lors de l'évaluation 2021 ;
- le **merlu** (9%) et la **cardine de mer Celtique-golfe de Gascogne** (1%) révisés de 'en bon état' à 'surpêché' ;
- le **hareng de mer du Nord-Manche est** (7%) qui a été révisé de 'reconstituable' à 'en bon état' ;
- la **sole du golfe de Gascogne** (1%) qui a été révisée de 'surpêché' à 'surpêché et dégradé' ;
- la **sole de mer du Nord** et le **chinchard de l'Atlantique nord-est** (1%), révisés de 'surpêché et dégradé' à 'effondré'

²⁰ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00744/85630/90756.pdf>

La part des débarquements provenant de stocks reconstituables a été révisée à la baisse du fait d'une modification de la classification d'un certain nombre de stocks dits de catégorie 3, et notamment les **raies**, le CIEM considérant maintenant que cette dernière doit reposer sur des proxies de points de référence et non plus seulement sur l'amplitude de l'évolution des indices de biomasse ; en l'absence de proxies, ces stocks sont considérés 'non classifiés'. A l'inverse, quelques stocks non classifiés en 2020 l'ont été en 2021 (suite à un benchmark) ; c'est le cas de la **sardine de Manche**, du **rouget de mer du Nord-Manche Est**.

Ces révisions expliquent que le pourcentage de débarquements de populations en bon état a été révisé de 47 à 38%, et celui des populations surpêchées de 14 à 23%. Ces révisions ne remettent néanmoins pas en cause la tendance à l'amélioration du statut des populations observées depuis 20 ans.

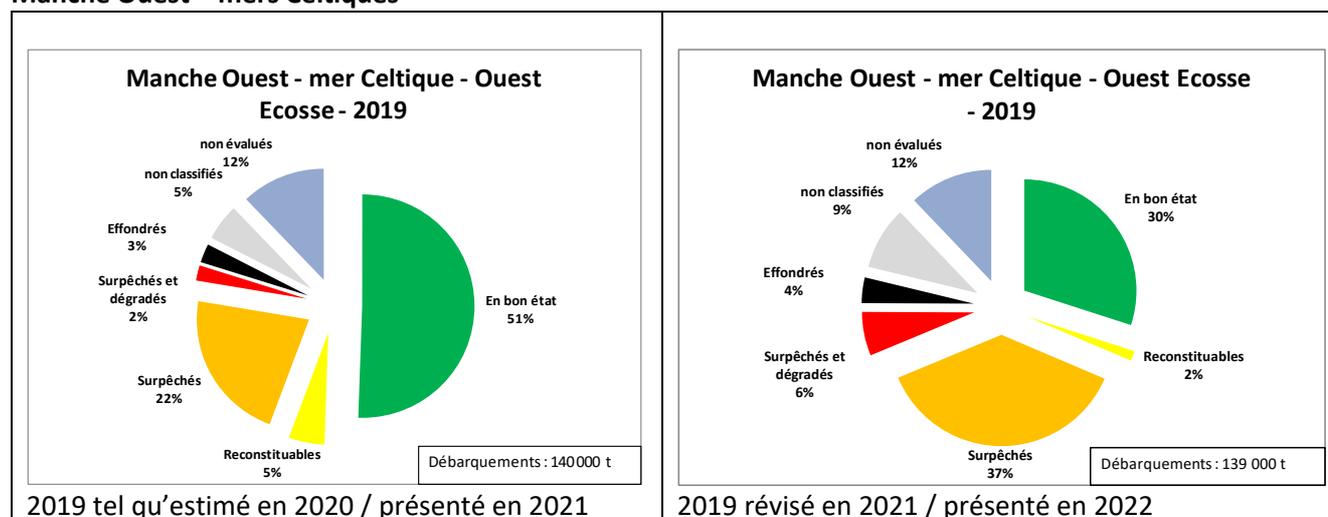
Mer du Nord – Manche Est



Révision de la photographie pour l'année 2019 :

La principale révision de statut pour 2019 concerne le **hareng** de mer du Nord-Manche Est (23% des débarquements de la zone en 2019) qui était classifié 'reconstituable' et dont le statut a été révisé en 'bon état'.

Manche Ouest – mers Celtiques

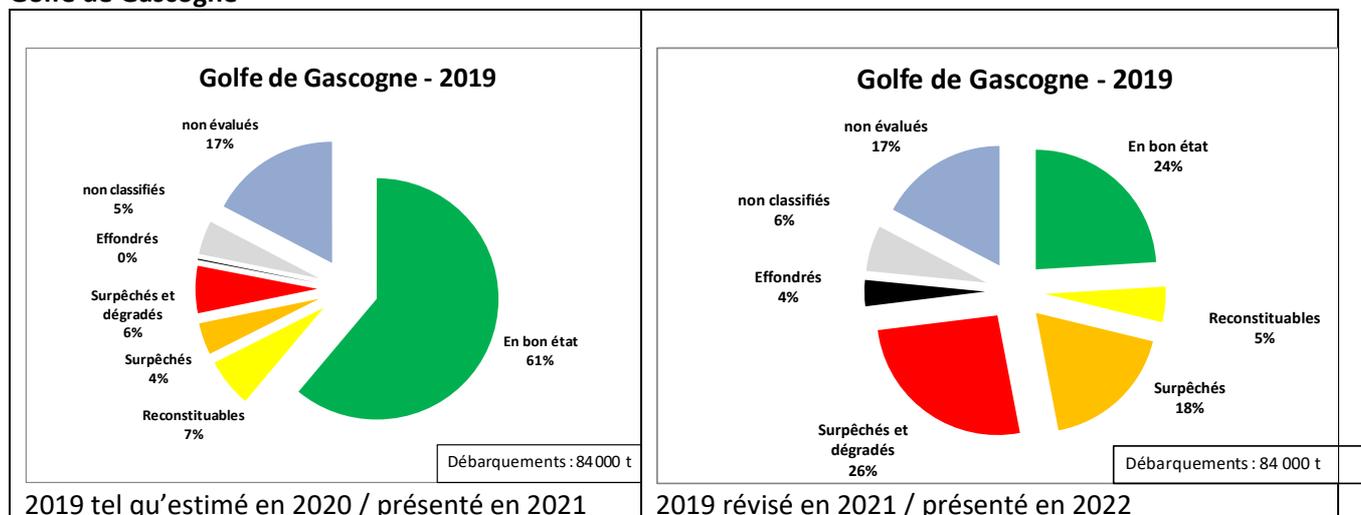


Révision de la photographie pour l'année 2019 :

Les principales révisions de statut pour 2019 concernent le **merlu** (12.7% des débarquements de la zone en 2019) et la **cardine** (2.3% des débarquements de la zone en 2019) qui ont été révisés de 'en bon état' en 'surpêché', la **sardine du golfe de Gascogne**²¹ (5.3%) qui a été révisé de 'en bon état' en 'surpêché et dégradé' ; ces révisions ont affecté la part des débarquements 'en bon état' en 2019 qui a été révisée de 51 à 30%.

²¹ Rappel : une partie des captures de sardine du golfe de Gascogne s'effectue dans le sud de la mer Celtique

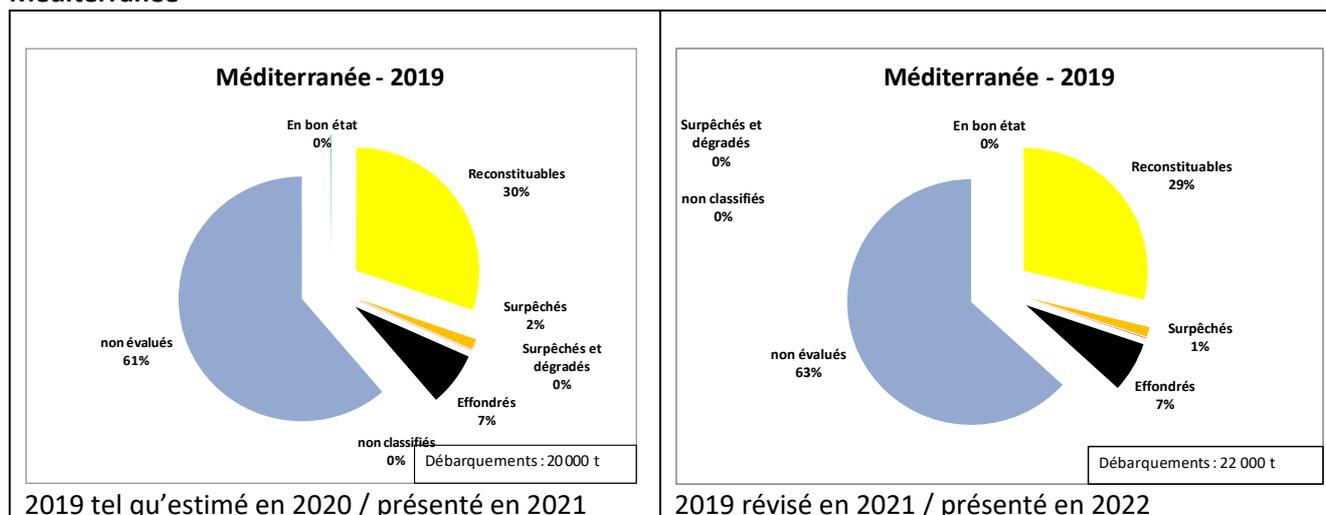
Golfe de Gascogne



Révision de la photographie pour l'année 2019 :

Les principales révisions de statut pour 2019 concernent le **merlu** (16.1% des débarquements de la zone en 2019), la **cardine** (1.5%) dont le statut a été révisé de 'en bon état' en 'surpêché' ; la **sardine** (19.5%) qui a été révisé de 'en bon état' en 'surpêché et dégradé' ; enfin, la **sole** a été révisée de 'surpêché' à 'surpêché et dégradé'. Ces révisions ont très fortement affecté la part des débarquements 'en bon état' en 2019 qui a été révisée de 61 à 24%.

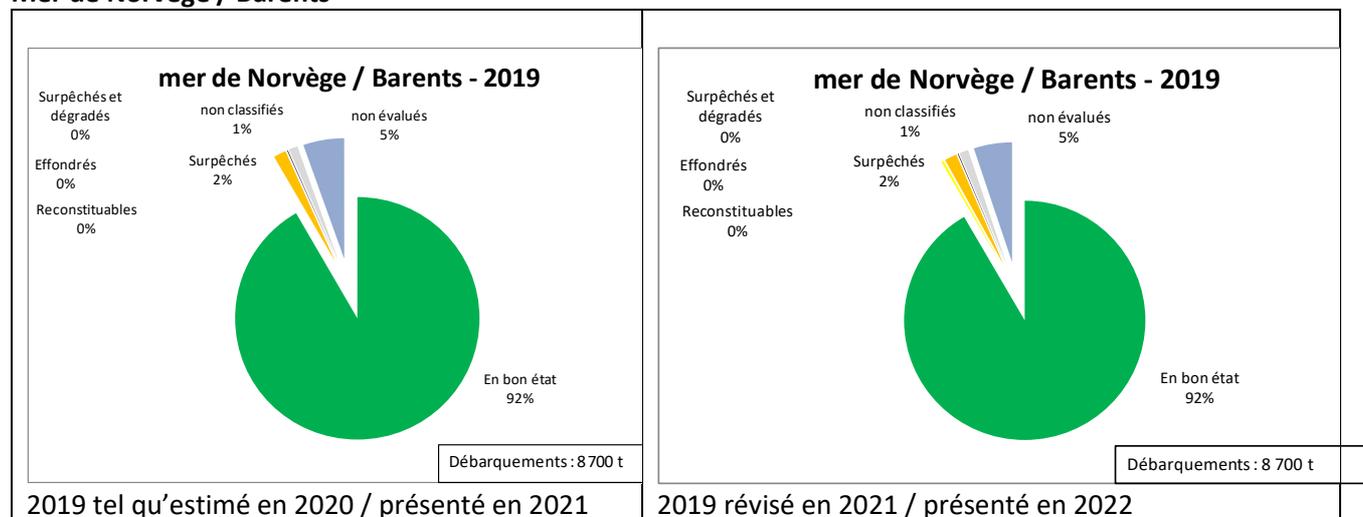
Méditerranée



Révision de la photographie pour l'année 2019 :

Pas de révision de statut, mais de légères révisions des statistiques de débarquements.

Mer de Norvège / Barents

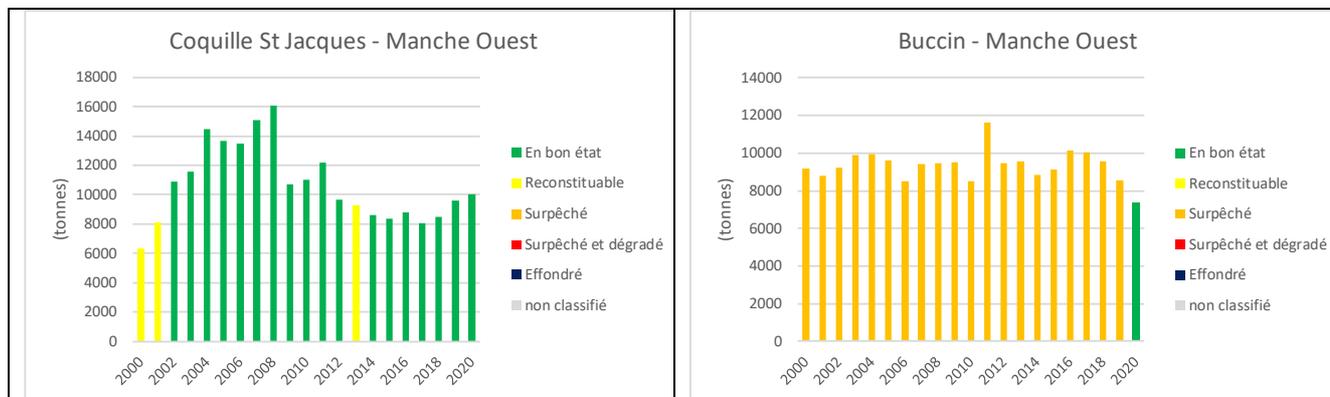


Révision de la photographie pour l'année 2018 :

Pas de révision de statut.

Annexe 3 : Evolution des débarquements et des statuts des 10 principales populations débarquées en 2020





NB. Echelles différentes selon les stocks

Annexe 4 : Liste des stocks selon leur statut (2021) et débarquements (2020) (en tonnes) correspondants

Explication des codes :

J		
V		137
	?	1
		Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Atlantique Nord-Est
		1
R		136
		Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions IVbc VIIa et VII d à VII h
		136
		Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Atlantique Nord-Est
		1
V?		1 183
	?	1 183
		Émissoles (<i>Mustelus spp</i>) Atlantique Nord-Est
		1 166

Le premier code (ici 'J') correspond à la première lettre des codes couleur V(ert), R(ouge), O(range), N(oir) et J(aune) tels que représentés dans le diagramme de Kobé.

En dessous vient le code correspondant à la classification en fonction du taux d'exploitation (ici 'V' ou 'V?' en gras) ; le code suivant (ici '?' ou 'R'), au diagnostic sur la biomasse

L'ajout d'un « ? » à droite du code lettre (V ? ou R ?) indique une classification à dire d'expert ; l'ajout d'un « P » indique que le statut est déterminé à partir d'un proxy (analyse des compositions en taille des captures par exemple

Un « ? » seul, signifie 'inconnu'.

Mer du Nord + Manche Est :

Stocks en bon état ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	63 869
V	63 869
V	63 262
V	63 262
Coquille St-Jacques Atlantique (<i>Pecten maximus</i>) Division VII d	22 924
Hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa et VII d	19 789
Maquereau commun (<i>Scomber scombrus</i>) Atlantique Nord-Est	13 647
Seiche commune (<i>Sepia officinalis</i>) Divisions VII d et VII e	2 236
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Sous-zone IV et division VII d	2 013
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIII d	1 298
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Division VII d	1 067
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zone IV et Divisions III a n et VI a	145
Cardines (<i>Lepidorhombus spp</i>) Sous-zone IV et division VI a	80
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Divisions de VII b à VII k et VIIIa VIIIb VIII d	31
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Sous-zone IV et sous-division IIIa 20	26
Turbot (<i>Psetta maxima</i>) Sous-zone IV	5
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Divisions VII b à VII k	1
Cardines (<i>Lepidorhombus spp</i>) Divisions de VII b à VII k, VIIIa VIIIb et VIII d	0
VP	606
VP	606
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Division VII sauf 25E4 et 25E5	539
Barbue (<i>Scophthalmus rhombus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VII d et VII e	41
Limande (<i>Limanda limanda</i>) Sous-zone IV et Division IIIa	27

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	310
J	310
V	205
R	202
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions IVbc VIIa et VII d à VII h	200
Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIa, IVa, Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII	2
Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Atlantique Nord-Est	0
?	3
Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Atlantique Nord-Est	3
V?	4
?	4
Sabre noir (<i>Aphanopus carbo</i>) Atlantique Nord-Est	4
VP	101
?	101
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zones VI et VII	55
Limande sole (<i>Microstomus kitt</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa, VII d	34
Flet d'Europe (<i>Platichthys flesus</i>) Division IIIa et sous-zone IV	7
Grondin gris (<i>Eutrigla gurnardus</i>) Sous-zone IV et divisions VII d, IIIa	4

Mer du Nord + Manche Est (suite)

Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	1 196
O	1 196
R	1 196
V	1 196
Calmars côtiers nca (Loliginidae) Divisions VIId et VIIe	890
Merlan bleu (Micromesistius poutassou) Sous-zones I-IX, XII et XIV	267
Sole commune (Solea solea) Sous-zone IV	39

Stocks surpêchés et dégradés ($F > F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	12 419
R	12 419
?	0
R	0
Lançons (Ammodytes spp) zone SA 1 (Dogger Bank)	0
R	10 910
R	10 910
Lieu noir (Pollachius virens) Sous-zones IV et VI, division IIIa	9 472
Sole commune (Solea solea) Division VIId	911
Tourteau (Cancer pagurus) Sous-zone VII et Divisions VIIa, VIIb et VIIId	527
Plie cynoglosse (Glyptocephalus cynoglossus) Sous-zone IV, divisions IIIa et VIId	0
R?	758
?	758
Chinchard d'Europe (Trachurus trachurus) Divisions IIIa, IVb et IVc et VIId	758
RP	750
?	750
Rouget de roche (Mullus surmuletus) Sous-zone IV et divisions VIId, IIIa	750

Stocks effondrés ($B < B_{lim}$)	311
N	311
?	1
E	1
Dorade rose (Pagellus bogaraveo) Sous-zones VI, VII et VIII	1
R	277
E	277
Morue de l'Atlantique (Gadus morhua) Sous-zone IV et Divisions VIId, IIIan	277
S	33
R?	26
Lingue bleue (Molva dypterygia) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII	20
Renard (Alopias vulpinus) Atlantique Nord-Est	5
Ange de mer (Squatina squatina) Atlantique Nord-Est	0
Requin-taupe commun (Lamna nasus) Atlantique Nord-Est	0
E	6
Raie blanche (Rostroraja alba) Atlantique Nord-Est	5
Anguille d'Europe (Anguilla anguilla) Atlantique Nord-Est	1
E?	1
Raie radiée (Amblyraja radiata) Sous-zones II, IV et Division IIIa	1

Mer du Nord + Manche Est (suite)

Stocks non classifiés	5 584
NC	5 584
?	5 584
?	5 584
Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) Sous-zone IV, divisions IIIa et VIId	1 631
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIId	1 258
Émissoles (<i>Mustelus</i> spp) Atlantique Nord-Est	1 084
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Divisions IIIa et Iva, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	654
Grondin rouge (<i>Chelidonichthys cuculus</i>) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)	364
Grande roussette (<i>Scyliorhinus stellaris</i>)Sous-zones VI et VII	261
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Division IIIa et sous-zones IV et VI	124
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Divisions IVc et VIId	60
Requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) Atlantique Nord-Est	40
Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa, VIId	25
Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIId et VIle	21
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zone IV et Division IIIa	20
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Division IVbc (FU 5)	18
Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, Via et XIIb	8
Raie mêlée (<i>Raja microocellata</i>) Divisions VIId et VIle	5
Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa et VIId	5
Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est	3
Grenadier de roche (<i>Coryphaenoides rupestris</i>) Sous-zones I, II, IV, VIII, IX et division XIVa, sous-divisions Va2 et XIVb2	2
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIId	1
Sprat (<i>Sprattus sprattus</i>) Divisions VIId et VIle	1
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zone IV et Division IIIa	0
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zone IV et division IIIa	0
Chien espagnol (<i>Galeus melastomus</i>) Sous-zones VI et VII	0
Raie circulaire (<i>Leucoraja circularis</i>) Sous-zone VI et VII sauf division VIId	0
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Sous-zone VI et Division IVa	0
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zones VI et VII	0
Pocheteau gris (<i>Raja batis</i>) Sous-zone IV et division IIIa	0

Stocks non évalués	12 531
--------------------	--------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : le buccin, l'amande, la dorade grise, le tacaud

Manche ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse :

Stocks en bon état ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	71 022
V	71 022
V	70 646
V	70 584
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIIc	16 948
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Divisions de VIIb à VIIk et VIIIa VIIIb VIIIc	11 917
Coquille St-Jacques Atlantique (<i>Pecten maximus</i>) Division VIIe	10 059
Buccin (<i>Buccinum undatum</i>) Division VIIe	7 380
Araignée européenne (<i>Maja squinado</i>) Division VIIe	6 639
Maquereau commun (<i>Scomber scombrus</i>) Atlantique Nord-Est	4 262
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Divisions VIIb à VIIk	3 814
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIc	3 179
Seiche commune (<i>Sepia officinalis</i>) Divisions VIIc et VIIe	2 130
Germon (<i>Thunnus alalunga</i>) Atlantique Nord-Est	1 813
Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Sous-division Vb et Sous-zones VI et VII	1 570
Homard européen (<i>Homarus gammarus</i>) Divisions VIIe et VIIIa	289
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Division VIIe	195
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Sous-zone IV et division VIa	122
Flétan noir (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>) Sous-zones V, VI, XII et XIV	94
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIan et VIa	86
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Division VIIb (Rockall)	41
Espadon (<i>Xiphias gladius</i>) Atlantique Nord-Est	30
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Division VIa	9
Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Divisions Vb VIa	8
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Division VIIIa	0
V	62
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIg VIIIh (FU 20 et FU 21)	62
V?	126
V?	126
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Rectangle statistique VIIe.25E5	126
VP	250
VP	250
Barbue (<i>Scophthalmus rhombus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIIc et VIIe	173
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Divisions VIIf et VIIg (Mer Celtique)	47
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Division VII sauf 25E4 et 25E5	30

Manche ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse (suite)

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	3 198
J	3 198
V	1 834
R	1 766
Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIa,IVa,Vb, VIa, de VIIa à VIc, de VIe à VIk, VIII	1 484
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions IVbc VIIa et VIId à VIH	275
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIg VIIf (FU 22)	4
Thon obèse (=Patudo) (<i>Thunnus obesus</i>) Atlantique Nord-Est	2
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIa VIIg VIIj (FU 19)	1
?	68
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIb VIc VIIj VIk (FU 16)	41
Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Atlantique Nord-Est	27
V?	822
?	822
Sabre noir (<i>Aphanopus carbo</i>) Atlantique Nord-Est	822
VP	541
?	541
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zones VI et VII	541

Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	13 043
O	13 043
R	13 043
V	13 043
Merlan bleu (<i>Micromesistius poutassou</i>) Sous-zones I-IX, XII et XIV	12 468
Calmars côtiers nca (<i>Loliginidae</i>) Divisions VIId et VIe	405
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Division VIIe	78
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIf et VIIg	44
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Division Vb	28
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Division Vb	16
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Division VIb (Rockall)	2
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Division Vb	1

Stocks surpêchés et dégradés ($F > F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	2 436
R	2 436
R	2 424
R	2 424
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones IV et VI, division IIIa	1 291
Tourteau (<i>Cancer pagurus</i>) Sous-zone VII et Divisions VIIa, VIIb et VIIId	1 133
RP	13
?	13
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Divisions de VIH à VIk	13

Manche ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse (suite)

Stocks effondrés (B<B_{lim})	16 394
N	16 394
?	7
E	7
Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>) Sous-zones VI, VII et VIII	7
R	16 373
E	16 373
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Rectangle statistique VIIe.25E5	13 158
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Divisions VIIb, VIIc, VIIe à VIIk	2 699
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Divisions VIIe à VIIk	372
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Division VIa	138
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Rectangle statistique VIIIh.25E4	4
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-division Vb1	3
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Division VIIa	0
S	14
E	8
Raie blanche (<i>Rostroraja alba</i>) Atlantique Nord-Est	7
Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Atlantique Nord-Est	0
Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIIb et VIIj	0
R?	6
Renard (<i>Alopias vulpinus</i>) Atlantique Nord-Est	6
Requin Pèlerin (<i>Cetorhinus maximus</i>) Atlantique Nord-Est	0
V?	0
E	0
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-division Vb2	0

Manche ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse (suite)

Stocks non classifiés	11 610
NC	11 610
?	11 610
?	11 610
Grondin rouge (<i>Chelidonichthys cuculus</i>) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)	1 865
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIa, VIIb et VIIc	1 349
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Division IIIa et sous-zones IV et VI	1 320
Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) Sous-zone VI, divisions de VIIa à VIIc et VIIe à VIIj	1 211
Émissoles (<i>Mustelus</i> spp) Atlantique Nord-Est	1 160
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Divisions IIIa et IVa, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	1 050
Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Divisions VIIa, VIIe-h	576
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Division VIIe	540
Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est	367
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Divisions VIIa, VIIf et VIIg	277
Rouget de roche (<i>Mullus surmuletus</i>) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa	270
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Division VIIe	264
Grenadier de roche (<i>Coryphaenoides rupestris</i>) Sous-zones VI et VII, Divisions Vb et XIIb	223
Grande roussette (<i>Scyliorhinus stellaris</i>)Sous-zones VI et VII	219
Requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) Atlantique Nord-Est	157
Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIId et VIIe	140
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zones VI et VII	132
Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, VIa et XIIb	131
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions de VIIh à VIIk	105
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Divisions VIIa, VIIf et VIIg	80
Raie mêlée (<i>Raja microocellata</i>) Divisions VIIf et VIIg	69
Raie circulaire (<i>Leucoraja circularis</i>) Sous-zone VI et VII sauf division VIId	27
Raie radiée (<i>Amblyraja radiata</i>) Sous-zones VI et VII sauf division VIId	18
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Sous-zone VI	17
Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zone VI et divisions VIIa-c et VIIe-h	16
Raie mêlée (<i>Raja microocellata</i>) Divisions VIId et VIIe	9
Béryx nca (<i>Beryx</i> spp) Atlantique Nord-Est	7
Sanglier (<i>Capros aper</i>) Atlantique Nord-Est	5
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIb et VIIc	2
Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Sous-zones VII VIII IX X XII et Division VIIb	1
Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Sous-zone VI et Divisions VIIbj	1
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Sous-zone VI et Division IVa	1
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions VIa VIIb et VIIj	0
Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zones X et XII	0
Chien espagnol (<i>Galeus melastomus</i>) Sous-zones VI et VII	0
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Divisions VIIb et VIIc	0
Sprat (<i>Sprattus sprattus</i>) Divisions VIId et VIIe	0
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Division VIIb	0
Pocheteau gris (<i>Raja batis</i>) Sous-zones VI et VII sauf division VIId	0

Stocks non évalués	15 016
--------------------	--------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : le vanneau, l'amande, le tacaud, le congre, la dorade grise, le saint-Pierre

Golfe de Gascogne :

Stocks en bon état ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	28 243
▣ V	28 243
▣ V	28 199
▣ V	28 199
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIIc	11 713
Maquereau commun (<i>Scomber scombrus</i>) Atlantique Nord-Est	4 007
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Divisions de VIIb à VIIk et VIIIa VIIIb VIIIc	3 217
Germon (<i>Thunnus alalunga</i>) Atlantique Nord-Est	2 940
Seiche commune (<i>Sepia officinalis</i>) Divisions VIIIa et VIIIb	2 303
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions VIIIa b (Golfe de Gascogne)	2 080
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIc	1 209
Araignée européenne (<i>Maja squinado</i>) Divisions VIIIa et VIIIb	477
Homard européen (<i>Homarus gammarus</i>) Divisions VIIe et VIIIa	175
Espadon (<i>Xiphias gladius</i>) Atlantique Nord-Est	59
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Divisions VIIIc et IXa	17
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Divisions VIIIc et IXa	1
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Divisions VIIIc et IXa	1
Albacore (<i>Thunnus albacares</i>) Atlantique Nord-Est	0
▣ V?	44
▣ V?	44
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Sous-zone VIII (Golfe de Gascogne)	44

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	4 793
▣ J	4 793
▣ V	3 654
▣ ?	2 857
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIIa VIIIb (FU 23 - 24)	2 316
Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Atlantique Nord-Est	542
▣ R	796
Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIa, IVa, Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII	729
Thon obèse (=Patudo) (<i>Thunnus obesus</i>) Atlantique Nord-Est	66
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Division VIIIc (FU 31)	2
Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Atlantique Nord-Est	0
▣ V?	39
▣ ?	39
Sabre noir (<i>Aphanopus carbo</i>) Atlantique Nord-Est	39
▣ VP	1 101
▣ ?	1 101
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Sous-zone VIII et division IXa	1 101
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIIc et IXa	0

Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	1 020
▣ O	1 020
▣ R	1 020
▣ V	1 020
Merlan bleu (<i>Micromesistius poutassou</i>) Sous-zones I-IX, XII et XIV	1 020

Stocks surpêchés et dégradés ($F > F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	5 053
▣ R	5 053
▣ R	5 053
▣ R	5 053
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIIa et VIIIb (Golfe de Gascogne)	2 925
Tourteau (<i>Cancer pagurus</i>) Sous-zone VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	1 073
Calmars côtiers nca (<i>Loliginidae</i>) Divisions VIIIa et VIIIb	1 055

Golfe de Gascogne (suite)

Stocks effondrés (B<B _{lim})	14 824
N	14 824
?	5
E	5
Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>) Sous-zones VI, VII et VIII	5
R	14 697
E	14 697
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	14 697
S	121
R?	62
Renard (<i>Alopias vulpinus</i>) Atlantique Nord-Est	51
Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII	11
Requin-taube commun (<i>Lamna nasus</i>) Atlantique Nord-Est	0
Hoplostète orange (<i>Hoplostethus atlanticus</i>) Atlantique Nord-Est	0
E	59
Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Atlantique Nord-Est	58
Raie blanche (<i>Rostroraja alba</i>) Atlantique Nord-Est	1
?	0
Pailona commun (<i>Centroscyrnus coelolepis</i>) et Squalo-chagrin de l'Atlantique (<i>Centrophorus squamosus</i>) Atlantique Nc	0

Stocks non classifiés	4 462
NC	4 462
?	4 462
?	4 462
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zone VIII et division IXa	1 181
Rouget de roche (<i>Mullus surmuletus</i>) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa	697
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	635
Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	460
Émissoles (<i>Mustelus</i> spp) Atlantique Nord-Est	436
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Sous-zone VIII	227
Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Sous-zone VIII	189
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Divisions IIIa et IVa, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	147
Gronchin rouge (<i>Chelidonichthys cuculus</i>) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)	109
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Sous-zone VIII et division IXa	77
Requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) Atlantique Nord-Est	62
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Divisions VIIIc and IXa	52
Raie mûlée (<i>Raja microcellata</i>) Sous-zone VIII et division IXa	44
Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est	38
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zone VIII et division IXa	28
Raie circulaire (<i>Leucoraja circularis</i>) Sous-zone VIII et division IXa	27
Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIIIa et VIIIb	22
Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zone VIII et division IXa	19
Béryx nca (<i>Beryx</i> spp) Atlantique Nord-Est	10
Sangler (<i>Capros aper</i>) Atlantique Nord-Est	2
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions VIIIc and IXa	0
Grenadier de roche (<i>Coryphaenoides rupestris</i>) Sous-zones I, II, IV, VIII, IX et division XIVa, sous-divisions Va2 et XIVb2	0
Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) Divisions VIIIc et IXa	0
Pocheteau gris (<i>Raja batis</i>) Sous-zone VIII et division IXa	0
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Division VIIIc	0
Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Sous-zones VII VIII IX X XII et Division VIb	0
Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, VIa et XIIb	0

Stocks non évalués	13 532
--------------------	--------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : le congre, le tacaud, la coque, la coquille St-Jacques, la dorade grise, le maigre, le cèteau, la coque, la dorade royale, le St-Pierre...

Méditerranée :

Stocks en bon état ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	0
--	----------

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	6 763
<ul style="list-style-type: none"> ▣ J 6 763 ▣ V 6 763 ▣ ? 5 623 <li style="padding-left: 20px;">Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Méditerranée et Mer Noire 5 316 <li style="padding-left: 20px;">Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Division 37.GSA7 (Golf du Lion) 307 ▣ R 1 141 <li style="padding-left: 20px;">Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion) 1 069 <li style="padding-left: 20px;">Espadon (<i>Xiphias gladius</i>) Méditerranée et Mer Noire 71 	

Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	413
<ul style="list-style-type: none"> ▣ O 413 ▣ R 413 ▣ V? 413 <li style="padding-left: 20px;">Rouget de vase (<i>Mullus barbatus</i>) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion) 413 	

Stocks surpêchés et dégradés ($F > F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	12
<ul style="list-style-type: none"> ▣ R 12 ▣ R 12 ▣ R 12 <li style="padding-left: 20px;">Germon (<i>Thunnus alalunga</i>) Méditerranée et Mer Noire 12 	

Stocks effondrés ($B < B_{lim}$)	792
<ul style="list-style-type: none"> ▣ N 792 ▣ R 508 ▣ E? 508 <li style="padding-left: 20px;">Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion) 508 ▣ S 284 ▣ E 284 <li style="padding-left: 20px;">Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Méditerranée et mer noire 284 	

Stocks non classifiés	0
------------------------------	----------

Stocks non évalués	12 336
---------------------------	---------------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : les poulpes, le maquereau, la dorade royale, les baudroies

Mer de Barents - mer de Norvège :

Stocks en bon état ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	6 413
<ul style="list-style-type: none"> ▣ V 6 413 ▣ V 6 413 ▣ V 6 413 Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-zones I et II 5 796 Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones I et II 617 Maquereau commun (<i>Scomber scombrus</i>) Atlantique Nord-Est 0 	

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	13
<ul style="list-style-type: none"> ▣ J 13 ▣ VP 13 ▣ ? 13 Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Sous-divisions I et II 13 	

Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	110
<ul style="list-style-type: none"> ▣ O 110 ▣ R 110 ▣ V 110 Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zones I et II 96 Merlan bleu (<i>Micromesistius poutassou</i>) Sous-zones I-IX, XII et XIV 14 	

Stocks surpêchés et dégradés ($F > F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	0

Stocks effondrés ($B < B_{lim}$)	1
<ul style="list-style-type: none"> ▣ N 1 ▣ S 1 ▣ R? 1 Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII 1 	

Stocks non classifiés	49
<ul style="list-style-type: none"> ▣ NC 49 ▣ ? 49 ▣ ? 49 Flétan noir (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>) Sous-zones I et II 48 Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-zones I et II 1 Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est 0 	

Stocks non évalués	238